

PERMANENTE DE LUXE
(sans fils)
PARISTYL
Modulations à l'eau, Komol, Laquage, Etc.
Mme P. LACHAPELLE
30, Saint-Louis, Téléphone 846

55ème ANNEE, No 37

L'ÉTOILE A L'AUTRE

L'Eglise est en deuil.
Le Pape Pie XI est mort à 81 ans.
On peut dire que le Souverain Pontife est mort debout, car il a travaillé jusqu'à sa fin.
Les dix-sept années de son règne ont été marquées d'œuvres inéffaçables qui perpétueront son nom.
Le Pape de la Paix, qui signa l'accord de Latran, brisa ainsi les chaînes qui maintenaient captifs au Vatican les chefs de la chrétienté.
Pie XI fut un ardent animateur de la vie morale et spirituelle et son règne brillera dans l'histoire comme les plus illustres de la Papauté.
Le nombre de témoignages d'approbation reçus confirme bien l'impression que nous avons de faire lire à nos lecteurs en publiant un roman-feuilleton. Ce premier roman s'intitulera: "Le voyage de Rome" par Pierre Levaux et sa production n'est autorisée que par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.
Nous commencerons la publication dans notre édition du 2 mars. Un abonnement à notre journal vous donnera la certitude de posséder tous les numéros de ce feuilleton.
Nous donnerons la semaine prochaine un résumé de ce "Voyage de Rome" dramatique.
Des pressions sont faites pour M. P.-A. Séguin, de l'Assommoir et ancien député fédéral, soit nommé au Sénat pour remplacer sénateur Casgrain, décédé récemment.
Le gouvernement libéral et le premier ministre ne sauraient ignorer les demandes faites. M. Séguin mérite d'être sénateur. Ce poste lui convient. Nous le demandons. Justifié à date, les sénateurs de la division de Lanaudière ont toujours été étrangers. Une occasion se présente en faveur de l'un des nôtres, appartenant maintenant à Montréal. King de nous réjouir.



R. P. Paul-E. FARLEY, Pères des Clercs de St-Vincent, actuellement à Bruxelles, à la Maison Mère de la Communauté, qui se rendra à Rome, à l'occasion du centenaire de l'approbation pontificale des C.S.V.

Visite au Séminaire de Joliette

La Chambre de Commerce cadette de Joliette a visité le Séminaire hier soir. Au nombre d'une cinquantaine, les membres de cette Chambre, accompagnés de leur président, M. Maurice Breton, furent reçus par le Rvd Père Alp. DeGrandpré, supérieur et un grand nombre de professeurs, parmi lesquels les Rvds Pères Lefebvre, préfet des Etudes, J. Fréchette, préfet de discipline, et Moisan, procureur.
Nous publierons la semaine prochaine un rapport détaillé de cette intéressante visite.
En l'absence du maire Fontaine, retenu à l'Hôtel de Ville par une séance du Conseil, l'échevin Gervais représentait le maire et accompagnait les visiteurs.
La prochaine assemblée de la Chambre de Commerce Jr aura lieu mercredi prochain, à l'Hôtel de Ville.

Assemblée du Comité d'Urbanisme

Cette après-midi, à 4 heures, le comité d'Urbanisme de la Cité de Joliette tiendra une assemblée pour adopter un plan en vue du changement à faire dans la numérotation des maisons. On emploiera le même système qu'à Montréal.

LE PAPE PIE XI

Le Pape Pie XI est mort et inhumé. Son nom restera: il fut grand dans son rôle et fit de grandes choses.
Né le 31 mars 1857, à Désio, près de Milan, Achille Ratti était le troisième fils d'un modeste commerçant. Obscur vicaire de la petite paroisse de Valassina, il consacra ses loisirs à l'alpinisme, à l'étude de l'histoire et des langues (il en parlait cinq à la perfection).
Grâce à la clairvoyance de Mgr Ferrari, archevêque de Milan, il sort de l'ombre, obtient la paroisse de St-Ambroise et un professorat. En 1912, il devient le directeur de l'Ambrosienne, une des plus belles et des plus riches bibliothèques catholiques du monde. A la fois humaniste et érudit, il publie des ouvrages d'histoire, d'archéologie et d'architecture mystique. En 1914, on l'appelle au poste de conservateur de la bibliothèque du Vatican. Quatre ans plus tard, soit en 1918, sonne pour lui l'heure de l'action: Benoit XV le nomme nonce en Pologne.
Achille Ratti s'y comporte comme un grand diplomate, sans intrigue, et son immense popularité en territoire polonais tient à ses nombreuses activités, à la collaboration active qu'il apporte à la renaissance culturelle du pays, et à la large part qu'il prend à la reconstruction de l'Université de Varsovie.
En juin 1921, il revient en Italie pour être nommé cardinal et archevêque de Milan. Huit mois plus tard, le 6 février 1922, après quatorze tours de scrutin, les cinquante-trois cardinaux du conclave font de lui le successeur de Benoit XV.
Pie XI a été un pape moderne. Il a aboli maintes coutumes archaïques au Vatican. La science a trouvé en lui un de ses plus solides appuis. Son modernisme n'a pas été simplement extérieur, mais il a traité avec une totale indépendance, sans se soucier des critiques des grands de la terre, les plus épineuses questions de son temps: la question internationale et la question ouvrière. Ses deux encycliques essentielles "Urbi Arcano Dei" et "Quadragesimo Anno" restent des œuvres de haute autorité en la matière.
Depuis quatorze ans, Pie XI avait fourni un labeur écrasant. Il fut le pape des "Missions" et le pape de la "Paix". L'acte décisif de son pontificat a été la réconciliation de l'Eglise avec l'Etat italien, les accords de Latran signés le 11 février 1929.
Pie XI n'est plus. Il n'a pas échappé, pas plus que l'humaine mortalité, à l'implacable loi de la mort. Jusqu'à la dernière minute, il a travaillé à son bureau, dirigeant, en dépit de son mal et des recommandations de ses médecins, les destinées de l'Eglise. Il a voulu être à la barre jusqu'à la fin: il y est resté. Sa mort, survenue à un moment où l'on escomptait pour lui de nombreuses années, a surpris l'univers entier. Le monde catholique a été profondément ému; tous les puissants de la terre, les protestants et les membres d'autres religions, se sont découverts devant cet homme, roi spirituel de quelque 400 millions de sujets, et dont les avis, le travail et l'autorité comme chef s'appuient sur d'incontestables mérites.
Pie XI est mort. Vive le Pape! Demain, un autre montera sur le trône de Saint-Pierre pour continuer, dans les desseins de Dieu, de diriger les intérêts de l'Eglise. L'Eglise ne meurt pas: elle en a la promesse éternelle. Prions pour celui qui vient après un fructueux pontificat de disparaître de la scène du monde, et demandons à Dieu que son successeur continue d'être, sur le monde bouleversé, le phare qui indique la route de la paix.

YVONNIC.

Me Robert Tellier perd son épouse

Me Robert Tellier, C.R., avocat et président de la Commission Scolaire de notre ville vient d'être cruellement éprouvé par la mort prématurée de son épouse distinguée, née Marguerite Guilbault, décédée lundi matin, le 13 février, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.
Malade depuis quelques semaines, à sa résidence, rue Notre-Dame, Mme Tellier fut transportée à l'hôpital Notre-Dame jeudi soir dernier, et son état continua d'empirer. Elle décéda lundi matin, à bonne heure, à l'âge de 45 ans, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connue.
Outre son époux éploré, elle laisse dans le deuil ses trois jeunes filles, Mlles Huguette, André et Louise; ses père et mère, M. et Mme Arthur Guilbault. Elle était la bru de Sir Mathias et Lady Tellier, la belle-sœur de Me Maurice Tellier, C.R., avocat et député de Montcalm à l'Assemblée Législative, et de Me Jean Tellier, courtier en assurances. Elle laisse également dans le deuil ses beaux-sœurs: Mlles Madeleine et Jeanne Tellier, Mmes Maurice et Jean Tellier, ainsi que plusieurs autres parents, neveux et nièces, cousins et cousines.
D'imposantes funérailles lui furent faites ce matin, le 16 février, à la cathédrale, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis (à suivre à la dernière page)

Feu au Christ-Roi

L'immeuble de M. J.-P. Richard subit de gros dommages. — On ignore l'origine de l'incendie.

Dimanche matin, à 6.50 hres, le téléphone mandait les pompiers pour un commencement d'incendie déclaré au magasin de ferronnerie de M. Gérard Bazinet, rue St-Jacques au Christ-Roi. A l'arrivée des pompiers, le feu avait déjà pris des proportions dangereuses et menaçait de se propager aux magasins voisins et aux logements du même immeuble. Trois lances furent immédiatement installées et le feu put être contrôlé avant qu'il ait fait trop de dommages aux magasins et logements voisins grâce au bon travail du chef Lapière et de ses hommes.
Il y eut cependant des dommages à la boucherie de M. Rivest de même qu'aux ateliers de réparations de radio de M. Roger Bonin et aux ateliers de photographes de M. Marcel Héty. Le logement de M. Gagné fut entièrement détruit par l'eau et surtout par la fumée.
Nos pompiers regagnèrent la station que vers les 10 hres, c'est-à-dire après avoir travaillé pendant plus de trois heures. Il a été impossible à date de déterminer l'origine du feu.

Décès de Mlle Amélie Fontaine

Lundi matin, décédait à Montréal, à la demeure de son frère, M. Zénon Fontaine, Mlle Amélie Fontaine, sœur de Son Honneur le Maire de la Cité de Joliette, à J.-Bte Fontaine. Mlle Fontaine était âgée de 63 ans. Née à Joliette, elle était la fille de feu Adolphe Fontaine, ancien maire de Joliette. Elle a passé toute sa vie dans notre ville où elle était fort estimée et reconnue pour la part active qu'elle a toujours accordée aux œuvres charitables.
Elle laisse dans le deuil une sœur, Mlle Alice Fontaine, avec laquelle elle demeurait au No 43 St-Louis à Joliette, cinq frères dont trois de Joliette, un de Montréal et le dernier de St-Félix de Valois. Ce sont MM. J.-B. Fontaine, agent d'assurances, industriel et maître de notre cité, Léon, notaire, et Antoine, comptable à la Joliette Steel, tous trois de Joliette; Me Z. Fontaine, avocat de Montréal; et François Fontaine, gérant de banque à St-Félix de Valois. Elle laisse également pour pleurer sa perte plusieurs cousins et cousines neveux et nièces.
Ses funérailles eurent lieu hier matin, mercredi, à la cathédrale de Joliette au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. M. l'abbé Odon Archambault fit la levée du corps et M. le chanoine (à suivre à la dernière page)

La ville perd son procès

Contre la ligue des propriétaires. — Le jugement a été rendu mardi.

La Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, a rendu mardi ses premiers jugements de 1939 en se prononçant sur une série de 11 appels qui lui avaient été soumis en novembre et décembre derniers.
Voici le jugement rendu par les juges dans la cause de Bordeleau contre la Cité de Joliette:
1500.—Bordeleau contre Cité de Joliette. Appel maintenu avec dépens. L'honorable juge St-Jacques a donné lecture du jugement usager de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts en vertu de la loi spéciale de la Cour. Mes Tellier et Tellier, de Joliette, occupent pour l'appelant. Il s'agit ici de la validité d'un règlement municipal d'emprunt pour le chômage en vertu de la loi provinciale (25-26 George V, chapitre 9). La Cité avait passé un règlement sans les formalités exigées par la Loi des cités et villes, en prélevant des emprunts

PREMIER-JOLIETTE

LA NOMINATION DE M. P.-A. SEGUIN AU SENAT SERAIT BIEN VUE DE TOUS

La mort de l'hon. sénateur J.-P.-B. Casgrain, sénateur de la division de Lanaudière, survenue il y a quelques semaines, a laissé cette division sans représentation sénatoriale.

La division de Lanaudière comprend le district électoral de Maskinongé, moins quelques paroisses, le district électoral de Berthier en entier et le district électoral de Joliette, moins la municipalité du village de Saint-Paul, les municipalités des paroisses de Saint-Paul-de-Lavaltrie, de St-Ambroise de Kildare, de St-Alphonse de Rodrigue et de St-Côme.

Depuis quelques semaines, de nombreuses et puissantes pressions se font auprès du gouvernement fédéral pour que M. le notaire Paul-Arthur Séguin, de la ville de l'Assomption et ex-député fédéral, héritier de la succession de feu le sénateur Casgrain. Nous les endossons pleinement et nous nous réjouissons des démarches faites par les amis de M. Séguin; ce dernier, dont on célébrait il y a quelques années le jubilé d'argent de l'entrée en politique, a bien mérité de son pays.

Il a été sur la brèche pendant plus d'un quart de siècle comme député, il fut sincère et loyal à son parti, il eut le respect de ses adversaires même; sa nomination au Sénat serait bien vue, non seulement de ses anciens partisans et de ses nombreux amis de partout, mais encore de ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques reconnues ouvertement en lui un parfait gentilhomme et un citoyen de premier plan. En 1933, lors de la redistribution des comtés, le comté de l'Assomption fut annexé à celui de Joliette, ce qui créa un imbroglio puisque deux députés devenaient aspirants à la même division électorale.

MM. Séguin et Ferland. M. Séguin, en face d'une telle situation, céda le pas à son collègue plus jeune et fit en cette occasion un geste qui mérite aujourd'hui la considération particulière du parti libéral fédéral, après avoir fait, dans le temps, l'admiration de l'entière population du district. Aussi les municipalités du district de Joliette adoptent-elles présentement des résolutions officielles qui demandent au gouvernement fédéral de tenir compte des considérations suivantes: "Attendu que la division de Lanaudière, Qué., n'est plus représentée au Sénat depuis le décès de l'honorable sénateur J.-P.-B. Casgrain; "Attendu que le district de Joliette, dont la cité de Joliette est le chef-lieu comprend les quatre comtés de Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier; "Attendu que les comtés du district de Joliette ont toujours été représentés au Sénat par des étrangers qui ne résidaient pas dans ce district; "Attendu qu'il est dans l'intérêt de la classe agricole du district de Joliette d'être représenté au Sénat par l'un de ses membres les plus familiers avec les problèmes des districts ruraux; "Les membres de ce conseil municipal se font un devoir de recommander au gouvernement fédéral, conformément aux désirs unanimes de l'opinion publique, la nomination au Sénat de Monsieur le notaire Paul-Arthur Séguin, de l'Assomption, qui a représenté sa division électorale au Parlement pendant plus d'un quart de siècle".

YVONNIC.

PHARMACIE GEOFFRION

216, Blvd ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION. Représentant local de "L'Etoile du Nord". JOURNAUX ANNONCES IMPRESSIONS. PRODUITS NYAL (ligne complète). Kodaks, Films, Développement et Impressions. SERVICE COURTOIS ET RAPIDE. — RESTAURANT —

L'Assomption

Va-et-vient.— M. et Mme Ouellette sont de retour d'un voyage, fin de semaine à Ste-Anne de Beauré. En visite chez leur gendre, M. le Dr Simard.

M. et Mme E. Lefebvre (Émémentine Pauzé) sont de retour d'un séjour de quelques années à l'Abitibi. Ils sont actuellement chez M. Jos. Pauzé, de l'Assomption.

Mlle Eva Leblanc, travaillant au Restaurant Rouge et Noir retourne chez ses parents à St-Jacques.

Ces jours derniers, le R. P. Marie Augustin, Prieur des Cisterciens de l'Immaculée Conception à Rougemont, était en visite chez le Dr V. Geoffrion.

Mme Georges Lamontagne est de retour de l'hôpital Notre-Dame. Son opération a été un succès. Nous lui souhaitons une bonne santé.

M. André Pilon, de la Cie M. Donald est en vacances pour une quinzaine.

Mme Alami, du Restaurant Alami, Bois de St-Sulpice, était de passage à l'Assomption chez Mlle Blanche Payette.

M. Oscar Blanchard rendait visite au maire de l'Épiphanie, M. Majeau, à l'occasion d'une promenade de M. l'abbé Roch Majeau, frère de M. le maire. On sait que M. l'abbé Majeau est le fondateur de la nouvelle paroisse de Bémingny, Co. Témiscamingue.

Les skieurs de l'Assomption et de l'Épiphanie rendaient visite aux amis de Rawdon dimanche dernier.

Mlle Bernadette et Yvette Foisy partent de notre ville pour suivre des cours de garde-malade à Montréal. Ces deux demoiselles sont les filles de M. Théodore Foisy, marchand.

Soirées-réceptions.— M. et Mme Ros. Coiteux, échevin, recevaient en soirée, M. Nap. Jacques, maire et Mme la maîtresse et un groupe d'amis.

A la Saint-Valentin, Mme Ernest Archambault recevait à un thé ses amis de notre ville.

M. J.-E. Meunier est en promenade chez son fils, E. Meunier, marchand-tailleur.

Les demoiselles Lucienne, Simone, Madeleine Lafontaine recevaient à l'occasion du départ de Mlle Bernadette, Yvette Foisy et Claire Bleau — comme garde-malade, un groupe d'amies. Toutes furent enchantées de la soirée.

La famille Fernand Beau, recevait en soirée MM. et Mmes W. Tétreault, J. Lachapelle, E. Lafontaine. Le tout se termina tard dans la soirée.

M. et Mme Maillé parlaient samedi avec M. et Mme Olivier Mathieu en Floride pour quelques semaines.

MM. Pauzé & Fils Engr., magasin Général, font durant 15 jours une grande vente à réduction.

La Rvde Soeur Marie Archange, religieuse de la Providence, fêtera dans quelques jours son Jubilé d'Argent (25 ans de vie religieuse). Cette bonne religieuse est rendue depuis quelques mois à St-Lin. Nos vœux de bonheur à la R. Soeur Marie Archange.

Les Rvdes Mères de la Congrégation Notre-Dame de notre ville ont l'intention d'ouvrir en septembre prochain un "Jardin d'Enfance". Nous remercions nos Rvdes Mères de prendre tant d'attention à notre chère jeunesse.

Le personnel du bureau de poste quittera samedi l'ancien local pour occuper l'édifice nouveau, obtenu par notre député, M. Ferland. Ce bureau de poste est situé rue Notre-Dame, et Saint-Ignace.

Le remblai de notre aqueduc est en pleine construction employant 58 hommes. Cela veut dire que le chômage diminue dans notre ville.

M. Albert Vézina vient d'acheter de M. Ch. Brouillette, un terrain, coin St-Pierre et St-Jean Baptiste. M. Vézina doit construire un superbe magasin.

Vues-Cinéma.— Mme Chartrand, de la Compagnie Tabac Terrebonne donnerait chez M. J. Brouillette, une représentation de vues de trois Mission-

naires Oblats de Marie avec "Mis Capitaine".

Le 6 février, avaient lieu des vues animées montrant la ligne d'instruments aratoires les plus modernes.

Un grand nombre de cultivateurs assistaient à cette opération.

Samedi dernier, plus de 250 personnes assistaient à la représentation du film "Fantomas". Nous remercions nos amis de leur encouragement à notre Cercle Paroissial.

Dans 15 jours, le Cercle jouera "Sans Famille".

On parle beaucoup de M. P.-A. Séguin, ex-député, comme sénateur de la division de Lanaudière. Cette nomination rencontrerait les idées des citoyens des comtés de Montcalm, l'Assomption, Joliette.

Le camion de M. Armand Bleau transportant de la glace, fut frappé par un train de marchandises. Heureusement que M. Bleau et son compagnon, M. Albert Mercier furent quittes pour la peur.

La manufacture L'Assomption Shoe est en pleine opération. Elle se compose actuellement de 58 jeunes gens et jeunes filles travaillant toute la semaine.

Nous souhaitons que cette manufacture progresse encore plus.

M. S. Coiteux, vient d'être nommé échevin de notre ville, remplaçant M. Nap. Jacques, nouveau Maire.

Naissances.— Née: Marie, Claudette, Carmelle, enfant de M. et Mme Arthur Foisy, Parrain: Maurice Foisy, Marraine: Françoise Foisy. Porteuse: Mme Délia Berliou.

Née: Marie, Gabrielle, Jacqueline, fille de M. et Mme Al. Longpré (Thérèse Benoît). Parrain: Bernard Benoît, marraine, Mme Benoît et porteuse, Mme J. Arpin.

Décès.— Samedi, dans la nuit, mourut

sa Sainteté le Pape Pie XI est décédé à 5 h. 31 vendredi matin, le 10 février, (11 h. 31 jeudi soir, heure de l'Est). Son dernier mot avant d'expirer fut celui de "paix" murmuré alors qu'il allait tomber dans le coma. Quelques minutes auparavant, le Saint-Père avait dit, d'une voix haléte: "Nous avons encore tant de choses à faire".

Les autorités vaticanes ont donné les précisions sur la mort éditifiante du Pape Pie XI.

A 9 h. 30, le cardinal Pacelli, le docteur Achille Luigi Bonanome, docteur urologue, fut appelé dans la chambre du Pape pour soulager en autant que possible les vives douleurs qu'il ressentait.

Peu après, le Saint-Père devint encore plus faible et subit une nouvelle crise d'asthme.

Les personnes qui étaient à son chevet dirent que le Pape parut se rendre compte que la fin était proche après une autre crise d'asthme qui se produisit vers minuit. Il paraissait résigné à son sort.

L'Osservatore Romano écrit que le Saint-Père "se rendit compte de la gravité de son état et fit comprendre qu'il désirait recevoir les derniers sacrements".

A 5 heures, on lui administra de l'oxygène pour la seconde fois. Comme on appliquait le masque d'oxygène, Monseigneur Deronanis commença à réciter les prières des agonisants et tous ceux qui étaient au chevet du malade s'agenouillèrent.

L'Osservatore Romano précise que le Pape s'efforçait par des mouvements de la tête et des mains de suivre les prières.

A 5 h. 20, le professeur Milani annonça à la consternation de tous que la fin était imminente. Le Souverain Pontife rendit en effet le dernier soupir quelques minutes plus tard.

A 5 h. 30, Monseigneur Deronanis s'approcha du grand pape et lui demanda de répéter avec lui l'admirable invocation: "Jésus, Marie, Joseph, que mon âme repose en paix entre vos mains".

Paisiblement, avec la sérénité qui reflétait la pureté de sa vie consacrée entièrement à Dieu, Sa Sainteté tourna la tête du côté droit et rendit sa belle âme à Dieu.

Après que le docteur Milani eut déclaré que le Pape était mort, les cardinaux Pacelli et Caccia Dominioni s'approchèrent du lit et baissèrent la main du Souverain Pontife.

C'est le cardinal Pacelli qui a annoncé la mort du Pape aux chanoines.

Voici le récit officiel de la mort du Pape, tel que le donne l'édition

Elle ne pouvait ni marcher, ni dormir

Bras et pieds enflés par le rhumatisme. Cette femme souffrait depuis plusieurs années. La douleur avait tellement mis ses forces, qu'elle ne croyait plus à la possibilité d'un rétablissement. Plusieurs remèdes avaient été essayés, mais rien ne semblait pouvoir briser l'emprise du rhumatisme. Finalement, son mari la convainquit de faire l'essai des Sels Kruschen.

"J'avais les bras et les pieds enflés par le rhumatisme", écrit-elle. "Je ne pouvais ni marcher ni dormir régulièrement, et rien ne semblait devoir me procurer un soulagement durable. Je désespérais tellement de jamais me rétablir, que j'en étais devenue acariâtre. Un jour, mon mari me persuada d'essayer les Sels Kruschen. Au bout de 2 semaines, je commençai à me sentir mieux. Je continuai le traitement et, en six semaines, je pus vaquer à mes travaux de ménage. Un peu plus tard, je me risquai à marcher un peu et aujourd'hui je n'ai plus de douleurs et je me porte comme un charme". (Mme) F. W.

Le rhumatisme est causé d'ordinaire par des dépôts de cristaux d'acide urique dans les muscles et les articulations. Kruschen aide à disperser ces dépôts de cristaux accumulés et à les transformer en une solution inoffensive qui est ensuite éliminée par la voie naturelle — les reins.

Tout se fait d'une manière très protocolaire. La première réunion doit voir à choisir les deux prélats qui prononceront, l'un l'oraison funèbre aux obsèques, l'autre le sermon à l'élection du nouveau pape.

Par la même occasion, les cardinaux se désignent des coiffeurs pour la durée du conclave, choisis sent les chambres ou cellules qu'ils occuperont durant ce temps, retiennent les services d'un groupe qui veillera à la propreté et au décorum. Car le conclave peut durer assez longtemps.

Les cardinaux devront, avant d'entrer en conclave, retirer du doigt de S. S. Pie XI l'anneau du Pêcheur — bande d'or sur laquelle est gravée l'image de saint Pierre tirant son filet, — anneau qui a servi de sceau aux papes depuis le treizième siècle.

Dès que le nouveau pape mettra au doigt l'anneau du Pêcheur le "veuvage" de l'Église sera terminé.

Fumée noire, fumée blanche. L'élection du nouveau pape se fait selon des règles depuis longtemps établies. Elle commence dès que le plus jeune des cardinaux a déposé une double poignée de boules dans un sac de soie pour, par désigner le comité d'élection. Les jours suivants on procédera à deux scrutins quotidiens, jusqu'à ce que l'un des cardinaux reçoivent une majorité des deux-tiers.

Après chaque scrutin les bulletins de vote sont brûlés. Le dignitaire proposé à cet effet jette de la paille humide dans le feu pour noircir la fumée. Et alors la foule qui surveille dehors la cheminée du palais comprend que le conclave n'est venu encore à aucune décision. Mais si la fumée s'éleve tout à coup blanche, les foules sauront que l'Église a un nouveau pape.

Avant de se monter en public, le nouveau pape recevra d'abord les hommages de ses cardinaux. Chacun s'agenouille devant l'Élu et baise son soulier. Puis l'on admet certains évêques à venir lui embrasser les pieds.

Vient ensuite le grand jour du couronnement. Les foules envahissent Saint-Pierre-entre-processionnellement tandis que devant lui on porte sur un coussin la tiare d'or piquée de bijoux étincelants. Les trompettes d'argent annoncent son arrivée. L'hymne "Tu es Petrus" retentit dans la basilique, mais bientôt, comme un tonnerre, montent jusqu'aux voûtes les Viva II Pape!

Résumé en quelques lignes de la carrière remplie par sa Sainteté le Pape Pie XI.

Le Pape Pie XI, qui est décédé jeudi soir dernier, s'appelait dans le monde Achille Ratti. Il était le 266^e évêque de Rome d'après l'Annuaire pontifical, qui s'appuie sur la série des médaillons des papes de St-Paul-hors-murs à Rome et donc le 265^e successeur de saint Pierre. Sa carrière s'est déroulée comme suit:

Né à Desio (près de Milan) — le 1^{er} mai 1857. Ordonné prêtre à Rome — le 20 décembre 1879.

Professeur de théologie et d'éloquence sacrée au grand séminaire de Milan — de 1882 à 1888. Docteur puis préfet de la "Bibliothèque Ambrosienne", à Milan — de 1888 à 1910.

Appelé à Rome par Pie X — en 1910. Préfet de la "Bibliothèque Vaticane" à Rome — de 1914 à 1918. Nommé par Benoît XV Visiteur apostolique en Pologne — le 25 avril 1918.

Nonce à Varsovie — le 6 juin 1919. Archevêque de Lépante et nonce en Pologne — le 3 juillet 1919. Sacré à Varsovie par Mgr Kakowski — le 28 octobre 1919. Archevêque d'Adana — le 19 avril 1921.

Archevêque de Milan et cardinal — le 13 juin 1921. Le Pape — le 6 février 1922. Couronné à Saint-Pierre de Rome — le 12 février 1922. Souverain de la Cité du Vatican — le 11 février 1929. Décédé à Rome, le 9 février 1939.

Voici quels étaient les titres portés par le Souverain défunt: Vicar de Jésus-Christ sur terre; successeur de saint Pierre, prince des Apôtres; évêque de Rome; archevêque et métropolitain de la Province Romaine; primat d'Italie; patriarche d'Orient; pontife

suprême de l'Église universelle, souverain de l'État de la Cité du Vatican.

S. Exc. Mgr Forbes à Rome pour la mort de deux Papes. C'est au Canada que Pie XI créa ses derniers diocèses.

Par un extraordinaire coïncidence, Son Exc. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, actuellement à Rome, était dans la Ville-Sainte, lors de la mort de Benoît XV. Et, il est encore à Rome, pour la mort de Pie XI.

Benoît XV mourut en 1922. On rappelle aussi, au palais du délégué apostolique, Son Exc. Mgr Eldebrando Antoniutti, qui les deux derniers diocèses créés par Pie XI furent ceux de Hearst, Ontario, et d'Amos, Québec, tous les deux au Canada.

Résolutions de condoléances

(suite de la 1ère page) M. l'échevin Mainville, appuyé par M. l'échevin Riopel, propose: "Que les sentiments qui viennent d'être exprimés par M. l'échevin Gervais soient considérés comme ceux intimes de ce conseil entier et que copies de la présente résolution soient adressées à Son Exc. Mgr J.-A. Papineau, ainsi qu'aux journaux locaux, pour publication.

ADOPTÉ. (Signé) J.-N. HOTTIN, Maire-suppléant. (Signé) CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie: CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Cité de Joliette tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le lundi, 13 février 1939, et à laquelle il y avait quorum.

M. l'échevin Gervais s'exprime de la façon suivante: "Son Honneur le Maire, absent ce soir, a aussi été cruellement éprouvé par la mort de sa sœur affectionnée, Mlle Amélie Fontaine, décédée ce matin à Montréal.

Avec elle disparaît une âme pieuse qui s'est vouée toute sa vie aux œuvres de charité et de secours aux pauvres.

Issue d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de notre cité, — signalons en passant qu'en plus d'être la sœur du maire actuel, Mlle Fontaine était également la fille de feu M. Adolphe Fontaine, fut maire de cette ville en 1891-92 — elle ne s'est jamais départie des coutumes religieuses et patriotiques de cette honorable famille.

Je forme conséquemment le vœu pour qu'une résolution de sympathies soit adressée à Son Honneur M. le maire, ainsi qu'à la famille Fontaine.

M. l'échevin Boisvert, appuyé par M. l'échevin Forest, propose: "Que les paroles qui viennent d'être prononcées soient considérées comme représentant fidèlement les sentiments mêmes de tous les membres de ce conseil et que copies de la présente résolution soient adressées à Son Honneur le Maire J.-B. Fontaine, ainsi qu'aux journaux locaux, pour publication.

ADOPTÉ. (Signé) J.-N. HOTTIN, Maire-suppléant. (Signé) CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie: CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Cité de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le lundi, 13 février 1939, et à laquelle il y avait quorum.

M. l'échevin Gervais prononce les paroles suivantes: "Une autre famille distinguée vient également d'être profondément atteinte par la mort de Mme Robert Tellier, née Marguerite Guilbault, décédée ce matin dans un hôpital de la métropole.

Le conseil de cette cité se doit de sympathiser étroitement avec l'époux de la regrettée disparue, M. Robert Tellier, président de la Commission Scolaire de la Ville de Joliette, administration-soeur de l'organisation municipale.

Dans la personne de son épouse, M. Robert Tellier, perd une compagnie qui ne peut être remplacée, une collaboratrice dévouée, musicienne et distinguée entre toutes; avec elle disparaît une mère chrétienne douée des plus grandes vertus de justice, de bonté et de dévouement, qui s'est dépensée sans compter pour l'éducation et l'instruction des siens, de même qu'un bien-être des déshérités de la vie.

Je me fais donc un devoir, au nom de ce conseil, et en mon propre nom, de présenter de vives et sincères condoléances à M. Robert Tellier et à sa très distinguée famille.

M. l'échevin Savignac, appuyé par M. l'échevin Héard, propose: "Que les idées émises par M. l'échevin Gervais reflètent fidèlement celles de ce conseil et que copies de la présente résolution soient adressées à M. Robert Tellier, ainsi qu'aux journaux locaux, pour publication.

ADOPTÉ. (Signé) J.-N. HOTTIN, Maire-suppléant. (Signé) CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie: CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Cité de Joliette tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le lundi, 13 février 1939, et à laquelle il y avait quorum.

M. l'échevin Gervais s'exprime de la façon suivante: "Son Honneur le Maire, absent ce soir, a aussi été cruellement éprouvé par la mort de sa sœur affectionnée, Mlle Amélie Fontaine, décédée ce matin à Montréal.

Avec elle disparaît une âme pieuse qui s'est vouée toute sa vie aux œuvres de charité et de secours aux pauvres.

Issue d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de notre cité, — signalons en passant qu'en plus d'être la sœur du maire actuel, Mlle Fontaine était également la fille de feu M. Adolphe Fontaine, fut maire de cette ville en 1891-92 — elle ne s'est jamais départie des coutumes religieuses et patriotiques de cette honorable famille.

Je forme conséquemment le vœu pour qu'une résolution de sympathies soit adressée à Son Honneur M. le maire, ainsi qu'à la famille Fontaine.

M. l'échevin Boisvert, appuyé par M. l'échevin Forest, propose: "Que les paroles qui viennent d'être prononcées soient considérées comme représentant fidèlement les sentiments mêmes de tous les membres de ce conseil et que copies de la présente résolution soient adressées à Son Honneur le Maire J.-B. Fontaine, ainsi qu'aux journaux locaux, pour publication.

ADOPTÉ. (Signé) J.-N. HOTTIN, Maire-suppléant. (Signé) CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie: CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Cité de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le lundi, 13 février 1939, et à laquelle il y avait quorum.

M. l'échevin Gervais prononce les paroles suivantes: "Une autre famille distinguée vient également d'être profondément atteinte par la mort de Mme Robert Tellier, née Marguerite Guilbault, décédée ce matin dans un hôpital de la métropole.

Le conseil de cette cité se doit de sympathiser étroitement avec l'époux de la regrettée disparue, M. Robert Tellier, président de la Commission Scolaire de la Ville de Joliette, administration-soeur de l'organisation municipale.

Dans la personne de son épouse, M. Robert Tellier, perd une compagnie qui ne peut être remplacée, une collaboratrice dévouée, musicienne et distinguée entre toutes; avec elle disparaît une mère chrétienne douée des plus grandes vertus de justice, de bonté et de dévouement, qui s'est dépensée sans compter pour l'éducation et l'instruction des siens, de même qu'un bien-être des déshérités de la vie.

Je me fais donc un devoir, au nom de ce conseil, et en mon propre nom, de présenter de vives et sincères condoléances à M. Robert Tellier et à sa très distinguée famille.

M. l'échevin Savignac, appuyé par M. l'échevin Héard, propose: "Que les idées émises par M. l'échevin Gervais reflètent fidèlement celles de ce conseil et que copies de la présente résolution soient adressées à M. Robert Tellier, ainsi qu'aux journaux locaux, pour publication.

ADOPTÉ. (Signé) J.-N. HOTTIN, Maire-suppléant. (Signé) CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie: CAMILLE BONIN, Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Cité de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le lundi, 13 février 1939, et à laquelle il y avait quorum.

M. l'échevin Gervais prononce les paroles suivantes: "Une autre famille distinguée vient également d'être profondément atteinte par la mort de Mme Robert Tellier, née Marguerite Guilbault, décédée ce matin dans un hôpital de la métropole.

Ste-Elisabeth

NAISSANCE.— Le 26 janvier Marie, Perle, Renée, enfant de Ange Adam. Parrain et marraine M. et Mme Azellus Sarole (Jean Adam), oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Adrienne Sarole, cousine de l'enfant.

MARIAGE.— Le 31 janvier, l'abbé A. Lalonde bénissait l'union de M. Germain Coulombe de Thomas, avec Mlle Jeannette Joliette de M. et Mme Joseph Joliette, cette paroisse. Les deux pères valent de témoins. La chorale des Enfants de Marie fit les frais chant. L'organiste joua des préludes choisis à l'entrée et à la sortie des époux. Nos meilleurs vœux d'accompagnement.

Succès obtenu par les élèves de l'école No 1.

7^e année: Aimé Villeneuve. 6^e année: Jean-Marie Villeneuve. 5^e année: Alban Dufresne. 4^e année: Claude Plante. 3^e année: André Ducharme. 2^e année: Albin Laporte. 1^{re} année: Gilles Lavallée. Classe enfantine: Claude Allard. Nos félicitations.

PURIFICATION.— A tout enfant de Marie qui aime véritablement sa Mère, ses fêtes ne passent pas inaperçues, elles font retentir en son cœur des sentiments d'amour et de filiale reconnaissance. Dimanche, 5 février, solennité de la Purification de Marie: fête célébrée avec honneur par les membres de la Congrégation. La chorale exécuta des cantiques choisis à la messe basse. Communions nombreuses. Tous les dévots envers Marie, ce soir, heure sainte. Méditation par M. le chanoine J.-B.-L. Gagnon, curé. Chant par la chorale des hommes.

Les exposés de doctrine du mercredi sont de plus en plus intéressants. Tout en honorant Jésus et les Saints nous nous instruisons sur les grandes vérités de la foi. — Terreur est là, combien peu de personnes assistent à ces conférences, non par mauvaise volonté mais parce qu'on y pense pas. Réparons l'oubli des temps passés en assistant le plus nombreux possible à ces pieuses réunions!

Les concours mensuels de catéchisme donnent de l'émulation et de l'enthousiasme dans les rangs des colliers. Que l'on continue à apprendre et à approfondir cette matière, non seulement pour les meilleurs mais pour mieux connaître les vérités de notre religion.

La séance jouée par le "Cercle des Jeunes" a été des mieux réussies en même temps que des mieux appréciées, car autant il y avait de la gravité et du sérieux dans la pièce tragique autant il y eut de train et d'enjouement dans la comédie. Le drame: "Le parjure" rappela un épisode de la guerre Allemande en 1870 et nous traita le grand dévouement d'une fille française pour sauver un colonel blessé, la fermeté des Allemands devant l'ennemi; la lâcheté de celui qui a trahi son nom et son pays pour dévoiler le courage des français et enfin le triomphe de ceux-ci en récompense de leur grande charité par la fin tragique du traité.

La comédie: "Les Berlurons ont un auto" nous démontra la folie des grands de ce "Boudinard" dans leurs excentricités et l'énergie des "Berlurons" qui voulaient limiter leurs voisins surtout dans leurs riches excursions en campagne. Mais espérant mieux paraître avec un auto puisque ceux-là n'en avaient pas. Un accident qui les effraya beaucoup les ramena à de meilleurs sentiments. En dernier lieu rencontra des deux voisins qui avouèrent leurs bévues et redressèrent de vrais amis. Le grand hôtel Vaupen-brette, tenu par un "nègre" avait reçu les excursionnistes dans leurs randonnées et avait été témoin du terrible accident.

Le prix de présence: un magnifique service à déjeuner fut gagné par Mme Jean-Marie Dudenais. Le tout se termina par quelques paroles de M. le Curé et le chant national.

Nous ne pouvons qu'offrir des félicitations et des remerciements aux acteurs et aux organisateurs de cette séance. Remerciements aux dames de charité pour leur dévouement ainsi qu'à tous ceux qui ont pris une part active au succès de cette soirée.

Espérons que bientôt d'autres occasions ramèneront le Cercle des Jeunes à nous amuser et à nous distraire.

HOCKEY.— Le Saint-Elisabeth rencontra le St-Norbert et remporta la victoire par un score de 4 à 1. Nos félicitations.

La première coiffure permanente mentionnée dans l'histoire fut donnée à une des favorites de Néron, cour de l'empereur romain. Néron. Elle demeura patiemment assise un bain pendant une période de trois semaines — ses cheveux enroulés autour de bigoudins et couverts de boue.

INDICIBLEMENT MISÉRABLE! NETTOYEZ VOTRE SYSTÈME PRESSEUX. Souffrez-vous de maux de tête persistants, de rhumes continus, de bile, vous traînant sans énergie pour le travail ou le jeu? Le moyen agréable et efficace de vous débarrasser de l'indigestion, des maux de tête et autres maux causés par la paresse du système

Peinture — Email — Vernis DE QUALITE — PEINTURE 100% PURE Vernis "CRYSTAL CLEAR" Email "MULTI USE"

Champlain Lépine

QUINCAILLERIE — ARTICLES DE SPORT 12, place Lavaltrie, Téléphone 786

ASSORTIMENT COMPLET D'ARTICLES DE SPORT POUR SKIEURS, PATINEURS ET JOUEURS DE HOCKEY

UN COUP DE HASARD

UN SOIR DE CARNAVAL

PAK YVONNIC

Un soir de carnaval, un soir de fête... Le bal que donnait le Bonacieux, en l'honneur de Hélène, battait son plein.

—Vous avez des secrets. Pourquoi ne pas les dire? S'épancher fait du bien. Vous ne me voyez qu'à demi, et vous ne me connaissez pas! Je ne vous connais pas non plus. Alors? A minute, nous nous verrons. Et ensuite, — c'est le lot de tous les bals du genre — en plus de ne pas savoir qui nous sommes, nous nous reverrons peut-être jamais.

—Et vous ne l'avez pas oubliée? fit-elle, presque à voix basse. —Elle passa dans ma vie à une heure où j'avais besoin d'un appui, où j'avais besoin de sourire. Elle était jeune. J'avais dix ans de plus qu'elle. Elle fut la brillante étoile de ma vie, ma raison de travailler, mon but particulier. Les affaires m'avaient donné l'aïssance et je pouvais fonder un foyer; j'avais pensé qu'elle me suivrait. Je lui en causai. Elle accepta. Nous avions décidé de nous marier aux Ilias; elle ne devait pas revoir le printemps. Aussi, j'ai raison de dire que ça ne peut guère aller des soirs comme ceux-ci. Je n'oublierai jamais son dernier regard; il me conseillait de continuer à vivre, de chercher le bonheur, et ses hochements de tête disaient bien ouvertement qu'elle regrettaient de ne pouvoir elle-même me le donner. Depuis dix ans, j'ai regardé autour de moi, j'ai cherché à trouver sur une autre figure l'image de l'absente.

—Sans la trouver? interrompit-elle, nerveuse. —Vous avez raison. Elle avait une personnalité à elle, quelque chose qu'on ne trouve pas sur toutes les figures, je ne sais quoi de beau et d'attrayant. Elle ne pouvait pas vivre. Mais parlons d'autre chose, voulez-vous? Vous êtes gaie; pourquoi me permettrai-je un soir de bal, d'assombrir votre gaieté?

—Pardonnez-moi d'avoir insisté. C'est ma faute si vous avez réveillé ces souvenirs. Il fait chaud, ne trouvez-vous pas? Voulez-vous que nous levions nos masques. Nous pourrions parler beaucoup plus à l'aise. Ça vous va-t-il? —Accepté. Les loupes sautèrent en même temps. —Je vous ai déjà vu! s'exclama-t-elle. —Comme vous ressemblez à Pauline dit-il, avec une exclamation. —Pauline avez-vous dit? —Pauline Grandpré. —C'était ma sœur! soupira-t-elle.

—Votre sœur!... Cette brusque scène, qui avait duré l'espace d'un éclair, les avait cloués au sol. Il semblait que la paralysie avait envahi leurs corps; ils se regardaient et ne pouvaient parler. Tant d'imprévu! Dix ans après! Un soir de bal, une rencontre fortuite: un tel rapprochement! Qui pourrait nier l'existence du hasard sur la route humaine?

—J'étais plus jeune de cinq ans, dit-elle, brisant ce silence qui devenait pesant. Mais, je me souviens bien de vous, maintenant! Comme vous avez peu changé! —Vous trouvez, dit-il, un sourire aux lèvres. Vieillesse pourtant de dix ans. Quarante-deux, la semaine dernière. Vous, seulement vingt-sept! Dommage! —Que le temps passe vite, dit-elle, rougissante sous cette dernière observation qu'elle prit bien à tort uniquement pour elle.

—Engagé? dit-il, en relevant son regard clair. —Non, fit-elle. Je n'ai pas encore trouvé dans cette société un homme qui m'a véritablement inspiré confiance. Je puis dire ça, à vous surtout qui tantôt, dans un moment d'épanchement, avec bien voulu m'ouvrir un peu de votre vie, et me permettre en retrouvant des souvenirs, de faire votre connaissance. Les hommes ont peu de mauvais qu'ils tentent de séduire la femme. Leurs galanteries, leurs politesses, leurs sentiments d'orgueil d'autres motifs. Je n'ai pas trouvé dans toute cette société un

homme dont les sentiments fussent au-dessus de la matière. —Il y en a pourtant! reprit-il. —Mais où les trouver? —Pas dans les salles de danse assurément, dit-il, avec un sourire qui avait un peu d'ironie. Les bals développent les desirs des galants. Les hommes sérieux ne s'y amusent ordinairement pas. Ils y vont pour faire plaisir, pour obliger ou passer le temps. Les hommes qui aiment à causer doucement, qui aiment la retraite et le calme, non pas le calme où l'on s'ennuie, mais celui qui fortifie, vont rarement au bal; ce n'est pas leur genre. Leur genre à eux, c'est un foyer. Ah! je vois, vous voulez savoir? Non, je ne suis pas engagé. Vous avez certes raison de le savoir. Depuis dix ans, je n'ai pas trouvé où brancher mon cœur. J'ai vécu, le travail a été ma seule consolation, consolation froide que le cœur humain lui fait des consolations qui soient à la fois plus généreuse et tiède.



Emissions particulièrement recommandées: Des nouveautés:

* "S.V.P."

le mercredi, à 8 h. 30 du soir. Réponses à tout. Instructif et éducatif. Envoyez questions.

* RADIO-MATIN

de 8 h. 30 à 9 h. 30 tous les jours le dimanche excepté. (Par CBF seulement).

Autres émissions de choix:

* C'EST LA VIE!

Radio-roman, le vendredi, à 8 heures du soir.

* Carnation Contented

fantaisie radiophonique, le lundi, à 10 heures du soir.

* LE TRIO LYRIQUE

le dimanche, à 9 h. 30 du soir. (A Montréal, par CBM).

* Rendez-vous avec Agostini

le mardi, à 9 h. 30 du soir.

SECTEUR FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

CBF Montréal, CBU Québec, CBJ Chicoutimi, CBR Rimouski, CKBH Hull, CHMC New-Carlisle

Pour le courrier postal, Radio-Canada, 1231 Ouest, Ste-Catherine, Montréal.

aveux. Ils venaient d'échanger leur cœur... un soir de bal. Jours-Gras 1939. VONNIC Droits réservés.

LE PAPE EST MORT

(Conte d'Alphonse Daudet)

J'AI PASSÉ mon enfance dans une grande ville de province coupée en deux par un rivièrè très encombrée, très remuante, où j'ai pris de bonne heure le goût des voyages et de la passion de la vie sur l'eau.

Il y a surtout un qual, près d'une certaine passerelle Saint-Vincent, auquel je ne pense jamais, même aujourd'hui, sans émotion. Je revois l'écrêteau cloué au bout d'une vergue: "Cornet, bateaux de louage", le petit escalier qui s'enfonçait dans l'eau, tout glissant et noir de mouillure, la flottille de petits canots fraîchement peints de couleurs vives, s'alignant au bas de l'échelle, se balançant doucement bord à bord, comme allégés par les jolis noms qu'ils portaient à leur arrière en lettres blanches: "L'Oiseau-Mouche", "L'Hirondelle".

Puis, parmi les longs avirons reluisants de cérule qui étaient en train de sécher contre le talus, le père Cornet s'en allant avec son seau à peinture, ses grands pin-ciaux, sa figure tannée, crevassée, ridée de mille petites fossettes, comme la rivière, un soir de vent frais... Oh! ce père Cornet. C'a été le santon de mon enfance, ma passion douloureuse, mon péché, mon remords. M'en a-t-il fait commettre des crimes avec ses canots. Je manquais l'école, je vendais mes livres. Qu'est-ce que je n'aurais pas vendu pour une après-midi de canotage.

Tous mes cahiers de classe au fond du bateau, la veste à bas, le chapeau en arrière, et dans les cheveux le bon coup d'éventail de la brise d'eau, je tirais ferme sur mes rames, en fronçant les sourcils pour bien me donner la tournure d'un vieux loup de mer. Tant que j'étais en ville, je tenais le milieu de la rivière, à égale distance des deux rives, où le vieux loup de mer aurait pu être reconnu. Quel triomphe de me mêler à ce grand mouvement de barques, de radeaux, de trains de bois, de mouches à vapeur qui se côtoyaient, s'élevaient, séparés seulement par un mince liseré d'écume: il y avait de lourds bateaux qui tournaient pour prendre le courant et cela en déplaçant une foule d'autres.

Tout à coup les roues d'un vapeur battaient l'eau près de moi; ou bien une ombre lourde m'arrivait dessus, c'était l'avant d'un bateau de pommes. —"Gare donc, moucheron!" me criait une voix enrouée; et je suais, je me débattais, empiétré dans le va-et-vient de cette vie du fleuve que la vie de la rue traversait incessamment par tous ces ponts, toutes ces passerelles qui mettaient des reflets d'ombrières sous le coup des avirons. Et le courant si dur à la pointe des arches, et les remous, les tourbillons, le fameux trou de la "Mort-qui-trompe!" Pensée que ce n'était pas une petite affaire de se guider là-dedans avec des bras de gouder sans et personne pour tenir la barre.

Quelquefois j'avais la chance de rencontrer la "chaine". Vite je m'accrochais tout au bout de ces longs trains de bateaux qu'elle remorquait, et les rames immobiles, étendues comme des ailes qui planent, je me laissais aller à cette vitesse silencieuse qui coupait la rivière en longs rubans d'écume et faisait filer des deux côtés les arbres, les maisons du quai. Devant moi, loin, bien loin, j'entendais le battement monotone de

milieu des roseaux tout bourdonnants; et là, abasourdi par le soleil, la fatigue, cette chaleur lourde qui montait de l'eau étoilée de larges fleurs jaunes, le vieux loup de mer se mettait à saigner du nez pendant des heures. Jamais mes voyages n'avaient un autre dénouement. Mais que voulez-vous? Je trouvais cela délicieux. Le terrible, par exemple, c'était le retour, la rentrée. J'avais beau revenir à toutes rames, j'arrivais toujours trop tard, longtemps après la sortie des classes. L'impression du jour qui tombe, les premiers bees de gaz dans le brouillard, la retraite, tout augmentait mes transes, mon remords. Les gens qui passaient, rentrant chez eux bien tranquilles me faisaient envie; et je courrais la tête lourde, plein de soleil et d'eau, avec des ronflements de coquillages au fond des oreilles, et déjà sur la figure le rouge du mensonge que j'allais dire.

Car il en fallait un chaque fois pour faire tête à ce terrible "d'où viens-tu?" qui m'attendait en travers la porte. C'est cet interrogatoire de l'arrivée qui m'épouvantait le plus. Je devais répondre là, sur le palier, au pied levé, avoir toujours une histoire prête, quelque chose à dire et de si étonnant, de si renversant que la surprise coupât court à toutes les questions. Cela me donnait le temps d'entrer, de reprendre haleine; et pour en arriver là, rien ne me coûtait. J'inventais des sinistres, des révolutions, des choses terribles, tout un côté de la ville qui brûlait le pont du chemin de fer s'écroulant dans la rivière. Mais ce que je trouvais encore de plus fort, le voici:

Ce soir-là, j'arrivai très en retard. Ma mère qui m'attendait depuis une grande heure, guettait debout, en haut de l'escalier. "D'où viens-tu?" me cria-t-elle. "O maman... Si vous saviez!... —Quoi donc? — Qu'est-ce qu'il y a encore?" —Le pape est mort. —Le pape est mort?... fit la pauvre mère, et elle s'appuya toute pâle contre la muraille. Je passai vite dans ma chambre, un peu effrayé de mon succès et de l'étonnement du mensonge; pourtant j'eus le courage de le soutenir jusqu'au bout. Je me souvins d'une soirée funèbre et douce; le père très grave, la mère atterrée... On causait bas autour de la table. Moi, je baissais les yeux; mais mon escadep s'était si bien perdue dans la dissolution générale que personne n'y pensait plus.

Chacun était à l'envi quelque trait de vertu de ce pauvre Pie IX; puis peu à peu, la conversation s'égarait à travers l'histoire des papes. Tante Rose parla de Pie VII, qu'elle se souvenait très bien d'avoir vu passer dans le Midi, au fond d'une chaise de poste, entre

C'EST chez LEGARÉ QUE VOUS OBTIENDREZ La Meilleure Proposition, Qu'il S'Agisse D'un RADIO Electrique Ou D'un RADIO à Batteries Voyez Nos Grands Spéciaux De Février

des gendarmes. On rappela la fameuse scène avec l'empereur: "Comédiantes... tragédiantes! C'est tant bien la centième fois que je l'entendais raconter, cette terrible scène, toujours avec les mêmes intonations, les mêmes gestes, et ce stéréotype des traditions de famille qu'on se lègue et qui restent là, puériles et locales comme des histoires de couvent. Tout en pensant à cela, mes yeux se fermaient malgré moi et j'avais des visions de petits bateaux peints en bleu, avec des coins de Saône alourdis par la chaleur, et de grandes pattes "d'argyrônètes" courant dans tous les sens et rayant l'eau vitreuse, comme des pointes de diamants.

Vous trouvez votre maison plus agréable en hiver Egayez-la cette année! CANADIAN INDUSTRIES C-I-L LIMITED PEINTURES

La bière fait gagner les adversaires de l'alcool Dans le premier d'une série de débats, à l'hôtel Mont-Royal, Montréal, pour le trophée Sir E.-W. Beatty, de la Montreal Debating League, l'équipe de la Y.M.H.A., messieurs A.-H.-J. Zaitland et S. Druker, qui étaient en faveur de la négative, a défait l'équipe en faveur de l'affirmative, messieurs D. McNutt et A. O'Brien, du Montreal Spoke Club, sur la résolution à l'effet que les "brevuages alcooliques apportent plus de joies que de peines à ceux qui en font usage". Les juges étaient des citoyens éminents de Montréal. L'équipe de l'affirmative avait prétendu que la bière, étant l'un des breuvages alcooliques les plus en usage, ajoutait ainsi aux plaisirs du plus grand nombre. Leurs adversaires ont obtenu la victoire en affirmant que la popularité de la bière provenait surtout de ses éléments nutritifs et de ses effets rafraîchissants et que le pourcentage infime de l'alcool qu'elle contenait en faisait pratiquement un breuvage non-alcoolique. Assis, de gauche à droite: les juges N. Genser, Claude-S. Richardson, Dr J.-S. Phillips. Debout, à l'arrière: MM. D. McNutt, Spoke Club; A.-H.-J. Zaitland, Y.M.H.A.; P. Had-den, président du Spoke Club; S. Druker, Y.M.H.A.; et A.-W. O'Brien, Spoke Club.

ATTENTION MESDAMES! Pourquoi ne pas confier vos lavages à une maison canadienne française qui vous donne un excellent service dans Joliette et les environs, par son agent ROLAND BRISSON, représentant de la BUANDERIE JOLICOEUR, 70 et 72 BABY, Joliette, tél. 831 et 920.

CONSULTEZ NOS PRIX SUIVANTS: Nappes (5 o'clock) 10c et 15c Nappes rondes, (5 o'clock) 15c et 30c Nappes de couleur 30c Vestes de gala, hommes, 30c et 35c Rideau de dentelle, chassis, 20c Rideaux, chacun 30c et 40c Rideaux jabot, fantaisie, 50c Taies d'oreillers 30c Taies d'oreillers avec jabot, 30c Confortables 7c Draps, chacun 7c Draps en flanelle 10c Draps de bain 10c Nappes 8c Nappes médium 12c Nappes avec franges 15c Nappes rondes ou ourlées, 15c Coussins de table 25c Centres, cabare: unis 5c Collets, hommes 3c Collets mous 3c Collets d'écoliers 5c Collets et poignets 3 1/2c Collets, dames 3 1/2c Chemise broadcloth ou collets à mêmes 18c Chemises de gala 25c Chemises négligées, 5c, 10c, 15c



FOYER DES LECTRICES

RESOLUTIONS

Je n'ai pas lu sans intérêt tout dernièrement les quelques lignes que cette semaine je reproduis à l'attention des lectrices du journal. Elles seront toutefois pour les jeunes hommes et les hommes mariés, à qui, Mesdames, il serait intéressant de les faire lire. Elles sont tirées de la feuille française "Eve", et je crois bien qu'elles peuvent se passer de commentaires. L'auteur a groupé à l'attention de la jeune fille, du jeune homme, de la femme mariée, de l'homme marié, une série de résolutions qui sont bien le résumé de bien des travers dont souffre notre société.

JEUNE FILLE. — Je n'essaierai pas de ressembler aux diverses stars de l'écran, mais je m'efforcerai de me créer un style personnel.

Je raccommèderai mes bas à la première maille filée.

Je ne m'assiérai pas en croisant haut les jambes, pour me donner un style "émancipé".

Je ne tutoierai pas les jeunes gens de mon entourage sous prétexte que c'est moderne et que ça fait "copains".

Je prohiberai les cocktails de mon vocabulaire et de mon régime.

Je ne ferai pas attendre le jeune homme avec lequel je sors sous prétexte qu'il faut savoir "dresser" les hommes.

Je suivrai des cours de cuisine et d'enseignement ménager pour me préparer à ma tâche de femme. Et je continuerai d'enrichir mon esprit.

Je n'envierai pas mes amies plus jolies que moi, mais j'essaierai de charmer, de séduire et de retenir par d'autres qualités.

JEUNE HOMME. — Je ne jouerai pas au garçon affranchi et qui se moque de tout et de tous, alors que j'ai, au fond, un cœur sensible et très sincère.

Avant de fumer, je demanderai aux personnes âgées et aux femmes qui ne fument pas si la fumée les gêne.

Je ne parlerai pas, et surtout devant une femme, avec une cigarette à la bouche.

Je serai toujours strictement exact au rendez-vous que l'on m'aura fixé.

Allant au théâtre ou au cinéma avec une jeune fille brune, je ne m'extasierai pas sans arrêt sur la blonde vedette, en disant: "Il n'y a vraiment que les blondes pour avoir du charme!"

J'aimerai le sport pour mon plaisir et ma santé, mais je ne négligerai pas pour lui, comme je l'ai fait l'an dernier, tous les autres intérêts de la vie. Mais je m'efforcerai d'être un homme "complet".

FEMME MARIÉE. — Je ne ferai pas de constantes scènes de jalousie à mon mari. Je ne fouillerai pas dans les poches de son veston ou dans son portefeuille pour voir s'il me cache quelques secrets.

Je ne boudrai pas pendant vingt-quatre heures, chaque fois que mon mari aura un diner d'affaires.

Au restaurant, je laisserai mon mari commander le repas au maître d'hôtel, et je ne vérifierai pas moi-même l'addition.

Je ne ferai pas de bavardages inutiles. Je garderai les secrets que l'on me confiera. Je ne me moquerai pas sans cesse des petits travers de mes amies.

Je ne dirai pas avec un air amer: "Les femmes fidèles sont bien bêtes! Si vous croyez que leur mari leur en sait gré!"

Je ne livrerai pas, en public, et même devant des parents et amis, à des effusions envers mon mari, et me souviendrai que les hommes ont horreur de ça.

Je ne lui demanderai pas constamment: "A quoi penses-tu?"

Je ne mettrai pas mes amies au courant de mes discussions conjugales.

J'oublierai volontairement nos mauvaisheurs, mais me souviendrai sans cesse de nos beaux moments...

HOMME MARIÉ. — Je ne surveillerai pas la correspondance de ma femme.

Je ne mettrai pas mes pieds chaussés sur le fauteuil ou le divan.

Je ne lirai pas à table.

Puisque ma femme travaille comme moi, je l'aiderai dans les travaux du ménage au lieu de sortir avec des camarades.

J'écraserai ma cigarette dans le cendrier, et non dans ma tasse, mon assiette à dessert, ou la potiche chinoise.

Je ne dormirai pas sur le dos puisque je sais que cela me fait ronfler.

Je ne dirai pas quotidiennement à ma femme: "Chez ma mère, on faisait ainsi; chez ma mère on savait s'organiser!"

Je ne rappellerai pas en public des souvenirs susceptibles de siffler son âge.

Je ne dirai pas: "Ils en ont de la chance, ceux qui ont une femme économe!"

Lorsque ma femme me posera une question sur mon travail, je ne lui dirai pas: "Tu n'y comprendras rien", mais j'essaierai de faire d'elle mon associée, ma vraie compagne!

Comme vous voyez, cette série de résolutions ne manque pas d'observation. Serait-elles mises en pratique que tout le monde y trouverait son profit. Et comme le bonheur y gagnerait au change! Toute l'existence, si on la veut heureuse, doit être basée sur une infinité de légères concessions, de petits sacrifices ou du désir constant de vouloir et de savoir faire plaisir.

YVONNIC.

CE QU'IL LEUR FAUT!

Les enfants en santé qui s'adonnent aux jeux et les adultes qui travaillent au grand air dépendent beaucoup d'énergie. Tous ont besoin de beaucoup de mélasse de BEMA Extra Fine, aliment si nourrissant et fortifiant.

Servez-la sur du pain, avec des crêpes... dans la préparation des gâteaux, muffins, "cookies", etc. Bonne à tout point de vue.

Vendez à la mesure PAR VOTRE EPICIER

MARQUE BEMA MELASSE DE BARBADES

Il peut y avoir de la vertu sans bonheur; je ne crois pas qu'il y ait de bonheur sans vertu.

Emile de Girardin

La vertu est la plus haute perfection de l'homme; elle est donc son plus grand bonheur.

Paul Janet

Qu'en pensez-vous Mesdames?

L'art de se faire aimer de son mari

Une de nos lectrices disait l'autre soir: "Pourquoi ne traiteriez-vous pas parfois de sujets qui mettent l'homme en cause? Vous avez parlé déjà de l'art de se faire aimer de sa femme; la belle difficulté pour un homme de gagner le cœur d'une femme qui ne demande qu'à donner son cœur! Mais causez donc de l'art de se faire aimer de son mari! Nous savons toutes que les époux sont grognons, blasés, capricieux, rebelles à l'émotion et au sentiment. Existe-t-il un moyen de s'attacher les hommes?"

Ce moyen existe. Il est assez efficace pour fixer à jamais même l'époux le plus rebelle. Beaucoup de jeunes femmes ont le tort de limiter à leur beauté et à leurs charmes toute la teneur attirante de leur foyer: fausse illusion dont elles seront les premières à souffrir. Si un mari, croyez-m'en, prend plaisir à voir sa femme élégante, gracieuse, jolie, il réclame certes d'elle, avant tout, les vertus de la véritable maîtresse de maison.

N'allez pas vous irriter de cette affirmation, elle est vraie. Votre beauté, si éclatante soit-elle, ne peut prétendre surpasser toutes les autres, et d'ailleurs la beauté est un fruit dont bien souvent l'homme peut se lasser. Une femme très coquette risquerait même d'irriter son mari, car un homme ne tolère guère longtemps des gaspillages d'argent. Il lui faut une femme propre, soignée, qui sache s'habiller, mais ne se plaît pas dans des extravagances.

Mais pour le courant ordinaire de la vie, il réclame qu'elle ait un soin minutieux et intelligent du ménage, de la cuisine, des enfants et des relations. Il la désire maîtresse de maison irréprochable. S'il la veut ménagère habile, mère dévouée et femme du monde, il aime à lui voir remplir sa tâche avec une humeur égale et un sourire bienfaisant.

L'homme est un égoïste de nature. Il a besoin d'être plus particulièrement l'objet des soins de son épouse; il veut être la plus chère de ses préoccupations, et son orgueil de "seigneur et maître" a besoin de cette sensation qu'il est le pivot autour duquel se déploie son activité. Il aime à contenter sa femme à toujours, comme but final, cette pensée de lui être agréable et de lui rendre service. Dans la matinée, elle se fait cuisinière pour satisfaire sa gourmandise; à midi, elle est accueillante, aimable et le distrait; quand il part, elle brosse ses habits, l'embrasse, etc.

Je vois déjà des lectrices qui me disent:

—Vraiment, votre moyen est étrange. Je ne vois dans tout ce tableau qu'une femme exploitée par un égoïste masculin. Croyez-vous au moins qu'un mari ainsi comblé sera aimable, épressé et songera parfois à apporter un bouquet de fleurs ou des chocolats?

—Je vous demande pardon, lectrices, vous m'avez demandé l'art de se faire aimer de son mari. Je vous le donne: le moyen est infailible. Vous réclamez maintenant l'art de vous faire gâter par vos maris. Tous les moyens que je pourrais vous donner sont transitoires et incertains. D'ailleurs cette science est-elle réellement nécessaire à votre bonheur?

Si votre mari vous aime profondément, c'est l'essentiel. Si son affection est mêlée d'une pointe d'égoïsme, tant mieux, elle n'en sera que plus durable. Qu'importe le bouquet ou les chocolats qu'il oublie! Si vous y tenez beaucoup, réclamez-le gentiment. Car n'oubliez pas cette parole, de je ne sais qui: "Ces attentions délicates supposent des subtilités de tendresse qu'on ne rencontre pas très souvent, même chez les meilleurs époux."

L'homme est un égoïste de nature. La femme donne: elle est ainsi faite. Votre satisfaction comme épouse, il la repose dans ce dévouement désintéressé de chaque jour où en faisant votre propre bonheur, vous ferez celui de l'homme qui est votre mari, et vous l'attacherez à vous, pour longtemps.

Qu'en pensez-vous, Mesdames?

FANTINE

Plus on réfléchit, plus on trouve que le bonheur est exclusivement un produit de la vie morale. Les conditions matérielles y contribuent sans doute, comme la pluie et le beau temps augmentent la fertilité du sol, mais le ciel ne peut rien sans le sol lui-même.

Ce ne sont ni les choses ni les événements qui tourmentent les hommes, mais l'opinion qu'ils y attachent. Les choses ne sont que ce que nous nous figurons qu'elles sont. Les faits ne sont rien: l'appréciation décide de tout.

Qualité insurpassable

THÉ "SALADA"

Les séparés

N'écris pas! Je suis triste, et je voudrais m'éteindre; Les beaux êtres, sans toi, c'est l'amour sans flambeau. L'ai refermé mes bras qui ne peuvent t'atteindre, Et, frapper à mon cœur, c'est frapper au tombeau.

N'écris pas! N'apprenons qu'à mourir à nous-mêmes. Ne demande qu'à Dieu... qu'à toi si je t'aime. Au fond de ton silence écouter que tu m'aimes, C'est entendre le ciel sans y monter jamais.

N'écris pas! Je te crains: j'ai peur de ma mémoire. Elle a gardé ta voix qui m'appelle souvent. Ne montre pas l'eau même à qui ne peut la boire. Une écriture chère est un portrait vivant.

N'écris pas ces deux mots que je n'ose plus dire; Il semble que ta voix les répand sur mon cœur. Que je les vois briller à travers ton sourire, Il semble qu'un baiser les empreint sur mon cœur.

N'écris pas!

MARCELINE DESBORDES, VALMORE (1785-1859)

Un RHUME de CERVEAU?

Le NEZ qui COULE?...

Pour obtenir un soulagement rapide—FAITES CE CI: Mettez un peu de Vicks VapoRub dans chaque narine, et reniflez bien. Ensuite, faites fondre une cuillerée de VapoRub dans un bol d'eau bouillante; aspirez, pendant plusieurs minutes, les vapeurs médicamenteuses qui se dégagent. Ceci détachera les mucosités et dégagera encore les voies nasales.

Au coucher, frottez la gorge, la poitrine et le dos avec du VapoRub, de façon que son action double prolongée puisse soulager le rhume pendant votre sommeil.

Essayez-le! Vous comprendrez alors pourquoi le VapoRub est employé plus que tous les autres remèdes de ce genre mis ensemble.



Une poignée de conseils

Mettez, dans le thé que vous venez de faire, un morceau de sucre. Votre thé ne changera pas de couleur.

Pour raviver les couleurs du tissu, repassez-le sous un chiffon imbibé d'ammoniaque, jusqu'à ce que le linge soit sec.

Si, à cause de l'humidité ou d'un coup de froid, votre voix se voile et s'éteint, voici contre cet ennui un remède facile: battez ensemble un jus de citron frais, un blanc d'oeuf frais égalem, une cuillerée à soupe de sucre en poudre et six gouttes de teintures d'iode, mettez dans un flacon et agitez bien. Prenez une cuillerée à café de ce mélange toutes les demi-heures.

Pour la purée de pommes de terre: les pommes de terre doivent être écorées à chaud et lait ajouté chaud, le beurre fondu.

Pour les fritures (poissons et pommes de terre): l'huile ou le saindoux doivent être fumants. Les pommes de terre sont meilleures cuites de terre soit meilleres pommes de terre.

ENRAYEZ LE RHUME DE BÉBÉ AVANT QU'IL S'AGGRAVE

NE LAISSEZ pas le petit rhume de votre bébé devenir un "gros rhume" ou quelque chose de pire. Permettez à Mme Geo. McBride, de Scarborough, de vous dire comment faire. "Ma fille, qui a 26 mois, attrapa un vilain rhume; je lui donnai des Tablettes Baby's Own et elle se remit vite. J'ai certainement confiance dans les Tablettes Baby's Own."

Les Tablettes Baby's Own sont inefficaces et leur action est sûre. Elles corrigent la cause du malade de bébé. Elles corrigent la cause de la toux, de la congestion, de la fièvre, de la diarrhée, de l'indigestion, de l'estomac, de la colique, de la nervosité, de la grippe et autres petites maladies infantiles. Ne contiennent aucun opiat ou drogue stupéfiante. Rapport d'analyse dans chaque boîte.

Achetez-en une boîte aujourd'hui. 25 cents. Vous serez remboursés si vous n'êtes pas satisfaites.

Petite encyclopédie

Le ski, vieux de 4,000 ans

Beaucoup de skieurs, sans aucun doute, parmi les milliers qui chaque fin de semaine se rendent dans nos Laurentides — à Mont-Rolland, Ste-Agathe ou Rawdon — ne soupçonnent pas que l'origine du sport qu'ils pratiquent avec tant d'enthousiasme et qu'ils considèrent peut-être comme une nouveauté, se perd pour ainsi dire dans la nuit des temps. Des personnes qui ont étudié la question estiment que le ski, sous une forme ou sous une autre, remonte à plus de 4,000 ans. La plus ancienne gravure connue de ces longs patins de bois sur lesquels nos champions évoluent aujourd'hui avec tant de virtuosité, fut découverte sur un rocher, dans le nord de l'Asie, et l'on croit qu'elle y fut tracée par les membres d'une tribu de race Mongole il y a quelque quarante siècles. D'autre part, on possède dans un musée de Suède une sorte de ski qui, dit-on, est vieux de plusieurs milliers d'années.

Si l'on considère que le ski s'est popularisé comme sport de compétition au cours des 20 ou 30 dernières années seulement, on peut admettre que la province de Québec, même si elle a été un peu lente à se mettre au pas et à imiter l'Europe, malgré toute sa neige et ses belles montagnes, n'est cependant pas trop en retard. Dans tous les cas, si l'on en juge par le développement qui se produit depuis quelques hivers dans nos champs de ski, elle fait bien son possible pour rattraper le temps perdu.

Les chroniqueurs de ski, qui sont devenus ces derniers années les collaborateurs assidus des sections sportives de nos grands journaux, ne sont pas non plus des innovateurs dans ce domaine. Ils eurent des prédécesseurs qui vivaient il y a plusieurs siècles. L'historien Procope, qui fut secrétaire de Bélisaire au sixième siècle de notre ère, mentionne le ski dans un de ses écrits, bien que sous un autre nom. Au dix-huitième siècle Saxo Grammaticus en parle aussi dans ses "Voyages".

Petit questionnaire

Voici quelques-unes des réponses faites par Emile Zola à un questionnaire qui lui avait été adressé par un journal du temps: La qualité que je préfère chez un homme? La bonté. La qualité que je préfère chez une femme? La tendresse. Mon occupation préférée? Le travail. Mon rêve de bonheur? Ne rien faire. Quel serait mon plus grand malheur? Etre dans le doute. Ce que je voudrais être? Tout-jours. Les pays où je désirais vivre? Celui où je vis. La couleur que je préfère? Le rouge. La fleur que je préfère? La rose. L'animal que je préfère? Tous. Mes auteurs favoris? Ceux qui voient et rendent clairement. Mes héros favoris dans la fiction? Ceux qui ne sont pas des héros. Mes héros favoris dans la vie réelle? Ceux qui gagnent leur pain. Boisson et nourriture que je préfère? Ne pas boire et manger peu. Mes noms favoris? Les plus simples. Ce que je déteste le plus? Ne pas comprendre. Le fait militaire que j'admire le plus? Le pionnier qui meurt sans savoir pourquoi. La réforme que j'estime la plus? Celle qui rendrait tous les hommes heureux. Le don de la nature que je voudrais avoir? L'Éloquence. Comment je voudrais mourir? Subitement. Fautes qui m'inspirent le plus d'indulgence? Toutes, quand on les regrette.

Aux jeunes filles

Un jeune homme d'une conduite déplorable se fit fort un jour d'offrir sa main et son cœur — son seul avoir — à une jeune fille. Il fit précéder sa déclaration par quelques questions posées: "L'aimait-elle suffisamment? Était-elle bonne cuisinière? Consulterait-elle ses goûts dans le choix de ses amies? Savait-elle faire ses propres robes?, etc..."

Pour rendre les enfants obéissants

Ce qu'il ne faut JAMAIS faire: 1. Ne jamais répéter un ordre irréaliste. 2. Ne jamais donner d'ordre irréaliste. 3. Ne jamais tolérer qu'un ordre donné ne soit pas exécuté. 4. Ne jamais employer des ruses. 5. Ne jamais menier l'obéissance. 6. Ne jamais acheter l'obéissance par des promesses qu'on ne tiendra pas. 7. Ne jamais employer d'appellations injurieuses.

Tarif des petites annonces

Le tarif des petites annonces ordinaires dans "Chez nous et autour de nous" est maintenant le suivant: Chaque annonce est chargée au minimum de 30 centimes pour 30 mots ou moins. Si la même annonce est répétée 4 fois: min. \$1.00 pour les 4 insertions. S'il y a plus de 30 mots: 1 centin par mot.

Tarif relatif aux décès

Pour la publication de résolutions de condoléances: \$1.00. Publication de témoignages de sympathies: \$1.00. Remerciements pour sympathies: \$0.50. MARIAGES: Publication de listes de cadeaux de noces: \$1.00. Défense d'avancer: 50 centins par insertion. Les annonces de naissances, mariages et décès sont publiées gratuitement.

modiste. Je ne passe jamais la nuit hors de chez moi à jouer au billard ou à l'argent. Je ne flâne jamais au coin des rues, cherchant à attirer l'attention des filles frivoles et légères qui passent. Je ne dépense pas mon argent dans les restaurants. Maintenant, dit-elle, se levant de sa chaise avec indignation, je sais que vous êtes coupable de toutes ces choses, et vous exigez chez moi toutes les vertus que vous ne possédez pas vous-même! Allez, je ne serai jamais votre femme". Elle le congédia.

S'il y avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'ivrognerie, de débauches et de dissipation. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

UN CATAPLASME D'ABORD

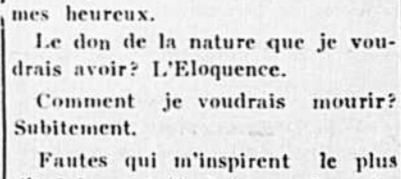
M. et Mme Sund qui, tous deux, ont entière confiance en leur médecin, dirent en souriant que, chaque fois qu'il venait voir quelqu'un de la famille ayant un rhume de poitrine, il recommandait invariablement "Un cataplasme à la moutarde" puis ajoutait "Je repasserai demain matin."

Mme Sund dit que sa mère et sa grand-mère se faisaient à la moutarde et l'employaient pour maints usages. C'est ainsi qu'elle apprit à s'en servir elle-même.

Il est bon, aux premiers symptômes d'un rhume, de consulter votre médecin, mais s'il ne peut pas venir immédiatement, prenez un bain chaud à la moutarde. Gardez-le lit. Délayez deux ou trois cuillerées à soupe de farine de moutarde dans un peu d'eau chaude et ajoutez cela à l'eau du bain. La circulation sera aussitôt stimulée et le rhume commencera à se dissiper. Si c'est un rhume de poitrine, suivez le conseil de M. Sund et arrêtez-le avec un cataplasme.

SÛRE ET ÉCONOMIQUE

La moutarde est sûre et économique dans beaucoup de cas. Le peu de quantité qu'il suffit de délayer dans un peu d'eau froide pour un cataplasme, un bain de pieds chaud, ou un bain chaud pour arrêter un rhume, soulager des douleurs ou pour induire au sommeil, ne coûte pas plus d'un ou deux sous. Un bain de moutarde stimule la circulation, nettoie les pores et a un effet médical vraiment surprenant. Écrivez à Colman-Keen (Canada) Limited, Montréal, pour avoir le livret gratuit sur les usages médicaux de la moutarde et sur les proportions correctes à employer. Commandez-en une boîte de plus pour la salle de bains et exigez la Moutarde Keen, la marque universellement réputée pour sa qualité, sa pureté et sa force.



Moutarde D.S.F. KEEN

Faite avec de la graine de moutarde d'origine anglaise — La Meilleure au Monde

GRATIS

Magnifique service de vaisselle de ceux en demi porcelaine anglaise, le \$30.00 donné gratis aux acheteurs.

THE OU CAFÉ MIKADO

Aux acheteurs de paquets en 1/2 lb. magnifique cadeau en cristal et avec chaque 1/2 lb. Le Thé noir et Céylon et Indien. Café garanti pur.

Nouvel horaire en vigueur Pacifique Canadien

LA SEMAINE SEULEMENT Arrivent à Joliette: 10.00 A.M. de St-Gabriel, 11.00 A.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 3.35 P.M. de St-Gabriel, 4.05 P.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 6.05 P.M. pour Montréal, Vieux 120. 6.05 P.M. pour Québec. 6.05 P.M. pour St-Gabriel, Vieux 120. DIMANCHE SEULEMENT Arrivent à Joliette: 10.30 A.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 7.35 P.M. pour Montréal, Vieux 120. Arrivent à Joliette: 4.35 P.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120.

Tarif des petites annonces

Le tarif des petites annonces ordinaires dans "Chez nous et autour de nous" est maintenant le suivant: Chaque annonce est chargée au minimum de 30 centimes pour 30 mots ou moins. Si la même annonce est répétée 4 fois: min. \$1.00 pour les 4 insertions. S'il y a plus de 30 mots: 1 centin par mot.

Tarif relatif aux décès

Pour la publication de résolutions de condoléances: \$1.00. Publication de témoignages de sympathies: \$1.00. Remerciements pour sympathies: \$0.50. MARIAGES: Publication de listes de cadeaux de noces: \$1.00. Défense d'avancer: 50 centins par insertion. Les annonces de naissances, mariages et décès sont publiées gratuitement.

La Moutarde a chassé les DOULEURS qui résultaient d'un RHUME



Mme Sund, 10 Elaine Court, McDermott Avenue, Winnipeg, est enthousiasmée des nombreux usages de la moutarde comme remède de famille. Entrant dans sa chambre, elle en ressorsit une boîte de Moutarde Keen dans la main, en disant qu'elle voudrait jamais en être séparée. Il y a environ un an, sa fille Marie eut un mauvais rhume qui lui laissa des douleurs aux reins, elle essaya un cataplasme à la moutarde. Les résultats furent si satisfaisants, qu'elle en appliqua un deuxième, puis un troisième après quoi la douleur disparut complètement. Avant peu d'appliquer un cataplasme à la moutarde, Mme Sund frotte toujours un peu de la moutarde sur la partie douloureuse. La moutarde peut ainsi stimuler la circulation et soulager le mal, sans brûler la peau.

UN CATAPLASME D'ABORD

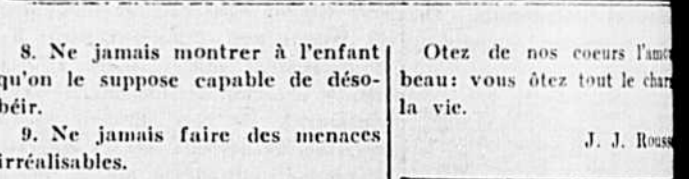
M. et Mme Sund qui, tous deux, ont entière confiance en leur médecin, dirent en souriant que, chaque fois qu'il venait voir quelqu'un de la famille ayant un rhume de poitrine, il recommandait invariablement "Un cataplasme à la moutarde" puis ajoutait "Je repasserai demain matin."

Mme Sund dit que sa mère et sa grand-mère se faisaient à la moutarde et l'employaient pour maints usages. C'est ainsi qu'elle apprit à s'en servir elle-même.

Il est bon, aux premiers symptômes d'un rhume, de consulter votre médecin, mais s'il ne peut pas venir immédiatement, prenez un bain chaud à la moutarde. Gardez-le lit. Délayez deux ou trois cuillerées à soupe de farine de moutarde dans un peu d'eau chaude et ajoutez cela à l'eau du bain. La circulation sera aussitôt stimulée et le rhume commencera à se dissiper. Si c'est un rhume de poitrine, suivez le conseil de M. Sund et arrêtez-le avec un cataplasme.

SÛRE ET ÉCONOMIQUE

La moutarde est sûre et économique dans beaucoup de cas. Le peu de quantité qu'il suffit de délayer dans un peu d'eau froide pour un cataplasme, un bain de pieds chaud, ou un bain chaud pour arrêter un rhume, soulager des douleurs ou pour induire au sommeil, ne coûte pas plus d'un ou deux sous. Un bain de moutarde stimule la circulation, nettoie les pores et a un effet médical vraiment surprenant. Écrivez à Colman-Keen (Canada) Limited, Montréal, pour avoir le livret gratuit sur les usages médicaux de la moutarde et sur les proportions correctes à employer. Commandez-en une boîte de plus pour la salle de bains et exigez la Moutarde Keen, la marque universellement réputée pour sa qualité, sa pureté et sa force.



Moutarde D.S.F. KEEN

Faite avec de la graine de moutarde d'origine anglaise — La Meilleure au Monde

GRATIS

Magnifique service de vaisselle de ceux en demi porcelaine anglaise, le \$30.00 donné gratis aux acheteurs.

THE OU CAFÉ MIKADO

Aux acheteurs de paquets en 1/2 lb. magnifique cadeau en cristal et avec chaque 1/2 lb. Le Thé noir et Céylon et Indien. Café garanti pur.

Nouvel horaire en vigueur Pacifique Canadien

LA SEMAINE SEULEMENT Arrivent à Joliette: 10.00 A.M. de St-Gabriel, 11.00 A.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 3.35 P.M. de St-Gabriel, 4.05 P.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 6.05 P.M. pour Montréal, Vieux 120. 6.05 P.M. pour Québec. 6.05 P.M. pour St-Gabriel, Vieux 120. DIMANCHE SEULEMENT Arrivent à Joliette: 10.30 A.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120. 7.35 P.M. pour Montréal, Vieux 120. Arrivent à Joliette: 4.35 P.M. de Montréal, Windsor, Park Avenue, Vieux 120.

Tarif des petites annonces

Le tarif des petites annonces ordinaires dans "Chez nous et autour de nous" est maintenant le suivant: Chaque annonce est chargée au minimum de 30 centimes pour 30 mots ou moins. Si la même annonce est répétée 4 fois: min. \$1.00 pour les 4 insertions. S'il y a plus de 30 mots: 1 centin par mot.

Tarif relatif aux décès

Pour la publication de résolutions de condoléances: \$1.00. Publication de témoignages de sympathies: \$1.00. Remerciements pour sympathies: \$0.50. MARIAGES: Publication de listes de cadeaux de noces: \$1.00. Défense d'avancer: 50 centins par insertion. Les annonces de naissances, mariages et décès sont publiées gratuitement.

L'ETOILE DU NORD

fut fondée en 1884 par feu M. Albert Gervais. Son programme était de faire du journal "une œuvre de solidarité nationale" qui donnerait à nos lecteurs un aperçu de la vie de nos provinces et de nos pays. — Dévouée aux intérêts patriotiques et religieux, elle ne s'est pas démentie de cette voie. S. G. Mar Archaubault le reconnaît publiquement, lorsqu'il retourne d'un voyage "à l'étranger" le décoré son fondateur de la croix "St-Étienne" et "NATIONAL" (pour l'Étoile et pour le Peuple). Son succès en a fait "L'ÉTOILE DU NORD".

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Dans tout le Canada \$1.00 par année
Aux États-Unis \$1.50 par année
En Europe \$2.00 par année

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par les correspondants.

Bureau et Atelier: 24 Place Bourget, Joliette, P. Q.
La Cie de Publication "L'ÉTOILE DU NORD"
Téléphone Bell: 43

LA VIE AGRICOLE

Commentaires sur le marché

PRODUCTIONS DE MEILLEURS VEAUX

Nous apprenons avec plaisir que le mot d'ordre, au Service de la Production Animale du Ministère de l'Agriculture de Québec, est d'encourager les cultivateurs de notre province à produire au moins deux bons veaux de lait par ferme en 1939. Nous applaudissons des deux vœux à cette nouvelle initiative et nous souhaitons à ceux qui l'ont lancée un plein succès. Nous apprécions d'autant plus cette campagne en faveur des bons veaux que nous avons été témoins depuis quelque quinze ans d'arrivages considérables de veaux communs, aux cours à bestiaux et aux abattoirs. Parmi ces veaux communs, il faut compter tout d'abord les tout jeunes, ceux qui viennent de naître, et qui tombent à leur premier âge, et qui tombent à leur premier âge, et qui tombent à leur premier âge.

la cause de grandes baisses sur nos marchés en contribuant à restreindre la consommation. Si le consommateur ne peut se procurer du veau de qualité, il achètera peut-être une fois ou deux, mais ensuite, n'étant pas satisfait, il est tout naturel qu'il n'en demande plus à son boucher. Si, au contraire, la proportion des bons veaux de lait était de 95%, les bouchers en auraient suffisamment à leur disposition pour satisfaire leur clientèle; celle-ci en consommerait davantage et, en conséquence, la demande augmenterait dans la même proportion, ce qui aurait un effet salutaire sur les prix du marché. Nous envisageons, la semaine prochaine, la question sous d'autres aspects.

J. E. BISSON

VOAILLES VIVANTES

A la suite d'une augmentation d'arrivages provenant surtout de la Province d'Ontario, ce marché fut un peu plus lent, mais peu de variation à rapporter dans les prix.

VOAILLES ABATTUES

Arrivages limités qui ne suffisent qu'à répondre à la demande immédiate. Les prix demeurent fermes.

OEUF

Montréal et Québec: Les prix des oeufs de catégorie "A Gros" furent maintenus assez stables et une baisse a été enregistrée pour les oeufs de catégories inférieures. Cependant, à la dernière heure, la demande était plus active et en prévision d'une diminution d'arrivages, les prix avaient tendance à vouloir se raffermir.

VEAUX ABATTUS

Montréal et Québec: Marché tranquille et prix légèrement plus faibles.

PORCS ABATTUS

Montréal et Québec: Marché stationnaire et prix assez bien soutenus.

POUSSINS BRAY

Font toujours l'affaire!

Pourquoi écrire et envoyer des mandats? Placez votre commande de poussins Bray avec moi. Attention personnelle, prompt livraison.

DAMIEN BOUCHER, St-Ambroise, St-Arthur, J.-A.-R. CASABON, Ste-Elisabeth, GEO. H. READ & CO. LTD., St-Félix de Valois

Prix du Marché

Fournis par la Coopérative Fédérale de Québec, 130 rue St-Paul, Montréal.

PRIX DE REMISE

Semaine finissant le 11 février

POULES VIVANTES
A - 5 lvs et plus 20c
B - 4 à 5 lvs 19c
C - 3 à 4 lvs 17c

COQS
A - 6 lvs et plus 21c
B - 5 à 6 lvs 19c
C - 4 à 5 lvs 17c

VOAILLES VIVANTES
POULETS A ROTIR (GRIS)
A - 6 lvs et plus 21c
B - 5 à 6 lvs 19c
C - 4 à 5 lvs 17c

POULETS A ROTIR (ROUGES)
A - 6 lvs et plus 19c
B - 5 à 6 lvs 17c
C - 4 à 5 lvs 15c

VEAUX ABATTUS (Engraisés au lait)
A - 6 lvs et plus 19c
B - 5 à 6 lvs 17c
C - 4 à 5 lvs 15c

NOUS ACHETONS LES BILLOTS DE BOIS BLANC

MEILLEURS PRIX SUR LE MARCHÉ

Edouard Gobier (limitée)

SCIERIE A JOLIETTE
25, St-Thomas, Tél. 64

GRAINES DE SEMENCE

Plus de 30 années d'expérience dans le commerce de graines de semence et de plantes de toutes sortes. Nouveau catalogue gratuit sur demande.

Nouveau Catalogue Gratuit

COUPON

Monsieur: S.V.P. m'envoyer gratuitement votre nouveau catalogue de semences, 88 pages, tout en français.

Nom: _____

Adresse: _____

HECTOR L. DÉRY & CIE, L.TÉE
Grainetiers et Pâpiniéristes
Nouvelle adresse
931, Blvd St-Laurent, Montréal

La pomme "McIntosh" VIENT EN TÊTE

D'après une statistique récente relative aux ventes de pousses d'arbres fruitiers pendant l'année finissant le 31 mai 1938, le pommier McIntosh est toujours en tête de toutes les autres variétés de pommiers; les ventes de McIntosh constituent 25 pour cent des ventes totales. Le stock le plus apprécié de variétés hâtives de pommes est la Jaune Transparente, et les ventes de Wealthy venaient premières sur la liste des pommes d'automne.

COMBATTEZ LE RHUMATISME

Le Rhumatisme est souvent causé par l'acide urique qui se trouve dans le sang. Cette impureté du sang devrait être éliminée par les reins. Si les reins manquent à leur fonction et que l'excès d'acide urique persiste, cela provoque l'irritation des muscles et des articulations et cause des douleurs atroces. Préparez-vous à éviter le Rhumatisme en maintenant vos reins en bon état. Prenez des Pilules Dodd pour les Reins - remède facile et sûr - dès que vous sentez l'acide urique. (Café fort et alcool sont à éviter.)

Pilules Dodd pour le Rein

Plaquette utile aux cultivateurs

Le Service de la Publicité du ministère provincial de l'Agriculture distribue, en ce moment une plaquette de 12 pages, intitulée: "DEUX VEAUX DE LAIT PAR FERME".

Les auteurs de cette brochure MM. Rosaire Proulx et François Fleury, donnent, en plus de quelques conseils fort pratiques pour préparer des sujets de choix, des chiffres authentiques démontrant que le lait en nourriture à ces jeunes animaux rapporte, en tout temps de l'année, même lorsque le cours du marché pour le veau est à son plus bas, plus que ce l'agriculteur obtient du lait livré à la beurrierie.

Etant donné que le veau de lait est toujours très demandé, que nous ne suffisons pas à fournir ce marché, les cultivateurs feraient bien d'étudier la situation à l'aide de cette plaquette. Ils réaliseront que cette production particulière leur rapporterait un revenu supplémentaire fort appréciable.

On peut se procurer cette brochure sans frais en écrivant au Service de la Publicité. (Section des publications) Ministère de l'Agriculture, à Québec.

ANIMAUX VIVANTS

VEAUX DE LAIT

Choix	10.00	à	10.50
Bon	9.50	à	10.00
Moyen	9.00	à	9.50
Commun	8.00	à	8.50

VEAUX DE CHAMPS

Bon	4.00	à	4.25
Moyen	3.75	à	4.00
Commun	3.00	à	3.50

MOUTONS

Bon	4.50	à	5.00
Commun	2.50	à	3.00

VACHES

Choix	5.00	à	5.50
Bonne	4.75	à	5.00
Moyenne	4.00	à	4.50
Commun	3.00	à	3.50
Très Com.	2.25	à	2.50

TAUREAUX

Choix	5.25	à	5.50
Bon	4.50	à	5.00
Moyen	4.25	à	4.50
Commun	3.50	à	3.75

BOUVILLONS

Choix	7.75	à	8.00
Bon	7.00	à	7.50
Moyen	6.00	à	6.75
Commun	5.00	à	5.50
Com. Léger	4.00	à	4.50

TAURES

Choix	6.25	à	6.50
Bonne	6.00	à	6.25
Moyenne	5.00	à	5.50
Commun	3.50	à	4.00

ABBEY'S
CONTRE L'INDIGESTION

A TOUS NOS ACONNES

Veuillez donc vérifier si la date indiquée en-dessous de votre nom correspond bien à la date indiquée sur votre reçu d'abonnement.

Lorsque vous payez votre abonnement par la poste, veuillez nous aviser si la date n'est pas changée dans un délai de dix jours. Cette inscription constitue votre reçu.

L'ETOILE DU NORD

AVIS

AUX PRODUCTEURS DE PORCS

Beaucoup des porcs qui arrivent actuellement sur le marché sont trop gras et trop pesants, aussi bien pour le commerce d'exportation de bacon que pour le marché intérieur, et ces arrivages, qui vont toujours en augmentant, sont de nature à créer un gros problème et de grosses difficultés.

On recommande donc fortement aux cultivateurs de ne pas trop pousser l'engraissement de leurs porcs, et de s'arranger autant que possible pour les mettre sur le marché avant qu'ils aient atteint le poids de 230 livres sur la ferme.

Augmentation dans l'étendue en tabac

L'étendue des plantations de tabac a augmenté de 20.7 pour cent en 1938 et la récolte s'est élevée à 96 millions de livres, la plus forte que l'on ait jamais rentrée. C'est dans la région à tabac jaune de l'Ontario que l'expansion a été la plus considérable; elle avait principalement pour but de renouveler les stocks de vieux tabac qui étaient presque épuisés et de pourvoir à une demande plus vive sur le marché du Royaume-Uni. Tels sont les renseignements donnés dans la Revue agricole pour 1939, que vient de publier les Ministères de l'Agriculture et du Commerce.

Si les exportations sur le Royaume-Uni n'augmentent pas, il est certain que cet accroissement de production en 1938 résultera en une accumulation de tabac jaune au Canada. Les exportations sur le Royaume-Uni ont été beaucoup plus considérables en 1938 qu'en 1937, mais c'est parce que les stocks de tabac canadien au Royaume-Uni étaient relativement peu élevés à cette époque et c'est aussi parce qu'il y avait au Canada de gros stocks de tabacs en feuilles de haute qualité restant de la récolte de 1937 et destinés à l'exportation. Les stocks au Royaume-Uni sont considérables actuellement et il est peu probable que les grosses exportations de 1938 se répètent en 1939.

Depuis 1930, il y a eu des changements importants dans la consommation par tête des différents types de tabac manufacturés au Canada. Pendant cette période, l'emploi de tabac en plaques a diminué de 40 pour cent. L'emploi de cigares a diminué d'environ 33 pour cent de 1930 à 1933, mais il a depuis augmenté d'environ 10 pour cent. La consommation de tabac haché a augmenté constamment; elle dépassait de 20 pour cent le chiffre de 1930. La consommation de cigarettes par tête était de 603 en 1937, en augmentation de 22 pour cent sur le chiffre de 1930.

La récolte de tabac jaune se vend principalement par entente entre planteurs et acheteurs. Le prix moyen minimum négocié pour la récolte de 1938 était fixé à 22.5 sous la livre, ou 2 sous au-dessous du prix minimum de 1937. La récolte de 1937 a été actuellement vendue à 27.3c la livre ou 2.8c au-dessous du prix minimum négocié. Depuis 1936, les prix ont eu une tendance à baisser en raison de l'augmentation rapide de production.

La Revue agricole de 1939 traite de deux facteurs économiques importants qui se rapportent à la production et à la vente de tous les principaux produits de la ferme. Cette publication est offerte gratuitement par le Bureau de publicité et d'extension, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

ENTREFILETS

Champion Jersey producteur de gras de beurre

La vache Jersey de 17 ans "Calgarth Starlight" 17479, qui a été élevée par la Station expérimentale fédérale de Summerland, C.B., a complété sa treizième production annuelle, établissant un record mondial de gras de beurre pour la race Jersey.

Elle a produit 183,642 livres de lait et 7,757 livres de gras de beurre, enlevant ainsi, en ce faisant, le titre à Sophie 19th, de Hood Farm, qui a tenu le record

MEILLEUR Éclairage

SIGNIFIE

MEILLEURE VUE Voyez à ce que vos enfants aient un bon éclairage pour jouer, étudier ou lire. Procurez-leur une lampe d'études I.E.S. — excellente pour lire, étudier ou simplement éclairer. Demandez des renseignements à tout employé de la Shawinigan.

MOINS D'ACCIDENTS Les accidents coûtent cher aux ouvriers et aux patrons. Ils sont souvent dus à un éclairage défectueux. Pour obtenir une opinion experte sur l'éclairage de votre usine, atelier ou garage, consultez notre Bureau d'Éclairage.

MEILLEUR TRAVAIL Les employés de bureaux ont besoin d'un bon éclairage. Quand la lumière fait défaut, le travail est doublement difficile. On travaille mieux, plus vite et avec moins de fatigue dans des bureaux bien éclairés.

Le Bureau d'Éclairage de cette compagnie se spécialise dans la création de systèmes d'éclairage convenant pour toutes fins — maison, atelier, bureau ou usine. Demandez-nous des renseignements à son sujet.

THE Shawinigan WATER & POWER COMPANY

ÉCLAIREZ-VOUS MIEUX MÉNAGEZ VOS YEUX

pendant bien des années avec une production de 7,544 livres de gras de beurre.

A l'âge de 17 ans, Starlight a encore une constitution merveilleuse: elle a un appétit exceptionnellement bon et n'a jamais été malade un seul jour. Elle a mis au monde dix taureaux et cinq génisses.

La valeur brute des récoltes de grande culture au Canada en 1938 est maintenant évaluée à \$528,860,000, en diminution de 5 pour cent sur le chiffre de 1937 qui était de \$556,222,000 à cause de la réduction des prix qui a contre-balancé l'effet de la production plus élevée.

Les industries du tabac canadien sont divisées en deux opérations distinctes — les travaux préliminaires qui consistent à traiter et à emballer la feuille brute et la fabrication du tabac à fumer et à chiquer, le tabac à priser, les cigares et les cigarettes. Il y a quelque 100 établissements engagés dans l'industrie du tabac au Canada.

Après s'être restée assez constante autour de 450,000 boisseaux, la production des poires au Canada a été portée à 512,000 boisseaux en 1938, en raison des fortes plantations de poiriers en ces dernières années, déclare la Revue agricole de 1939.

PROTECTION COMPLETE

J.-Alfred Tessier
Courtier en Assurances
Représentant officiel depuis au-delà de 10 ans de la
SUN LIFE OF CANADA
AUTOMOBILES
86, LAJOIE, JOLIETTE

Honneur rendu à un champion

DANS LA CULTURE DES POMMES DE TERRE

Un banquet organisé par les chambres de commerce de Fort Arthur et de Fort William et par les principales organisations locales du district de Thunder Bay, a été tenu à Fort Arthur le 24 janvier et l'honneur de George Elchuck de Murillo, Ont., un jeune cultivateur qui a remporté le prix du championnat pour le meilleur étalage de pommes de terre à la dernière exposition royale d'hiver de Toronto. Une montre d'or lui a été présentée à ce banquet, auquel assistaient les personnalités principales du district de Thunder Bay et les représentants des ministères de l'Agriculture de l'Ontario et des États-Unis.

Recettes éprouvées

Les recettes présentées dans ces pages ont été préparées et éprouvées par les spécialistes en économie domestique du Ministère fédéral de l'Agriculture; on peut donc les suivre en toute confiance.

Les Menus pour l'hiver

L'hiver est le temps des rhumes

Voici des menus qui répondront aux besoins du corps et satisfiront l'appétit:

DEJEUNER
Jus de tomate
Blé soufflé avec lait ou crème claire
Miel

RÔTIES BEURRÉES
Café pour adultes
Lait pour enfants

DINER (REPAS PRINCIPAL)
Soupe aux légumes
Pâté de viande
Carottes au beurre — Pommes de terre au four
X Pouding au riz
Pain de blé entier et beurre
Lait pour les enfants.

LUNCH OU SOUPER
X Fondue au fromage
(Oeuf poché pour les très jeunes enfants)
Salade de chou haché
Pain et beurre
Pommes cuites ou compote de pommes
X Biscuits à la farine d'avoine
Thé pour les adultes
Lait pour les enfants

Un peuple est fort qui respecte la morale humaine et la morale chrétienne et qui, dans ses gestes, ses productions et ses spectacles s'interdit tout ce qui blesse la dignité d'homme et de chrétien.

Cardinal Suhard

Ce qui fait le bonheur, ce ne sont pas les événements les plaisirs ni les spectacles, mais un état d'esprit qu'il communique aux événements sa propre qualité et c'est de cet état, non des événements, que nous souhaitons la durée.

André Maurois

Téléphone 42 Boite postale 70

J.-CONRAD PERRAULT

Assurances: FEU, VIE, ACCIDENTS, GARANTIES.
Représentant de: "The Great-West Life Ass. Co."
pour le district de Joliette.

69, rue NOTRE-DAME, JOLIETTE, Qué.

A LOUER

Ancienne manufacture St-Georges, rue Gaspard, pour entrepôt, manufacture, industrie. A louer ou tout ou en partie. Peut être divisé en goût de locataire. Loyer bon marché. S'adresser au

Dr J-ED GERVAIS,
Joliette, P.Q.

A LOUER

MAGASIN EN FACE DU

Théâtre Passe-Temps
No 19, RUE SAINT-PAUL

MAGASIN DE 23 x 90 PIEDS
S'adresser à D. H. BOISSEAU
THEATRE PASSE-TEMPS — Tél. 201 ou 869
De 3 hres à 11 hres P.M.

Graisse pure (Canada approuvé) 20 livres \$1.84

Fromage "Kraft" Spécial, 2 livres 50 cts

Miel brun (Marque Sylvestre) 8 cts la livre

Beurre de choix 24 cts la livre

Gamache & Landreville Bouchers 17, Place Lavaltrie

Fromage canadien fort 25 cts la livre

Steak haché 2 livres pour 25 cts

Oeufs extra frais A-Gros 28c A-Moyen 26c A-Poulettes 24c

Lard salé 15 cts la livre



"Je sais quand on m'offre Une AUBAINE!"

A bien penser, il a raison. Où trouver quelque chose de comparable en valeur à un prix aussi minime?

Le service de téléphone est largement utilisé parce qu'il est court, efficace et, cependant, très peu dispendieux.



PETITES ANNONCES

MOULINS SINGER

mesdames, changez votre moulin. Profitez de la forte allocation donnée sur votre machine.

A VENDRE

Un terrain de 9 à 10 arpents de superficie, sur la rivière l'Assomption, près de Joliette, à vendre.

PROTEGEZ vous CHEZ FRENETTE & FILS

COURTIERS EN ASSURANCES Feu, Vie, Accidents, etc.

LOGEMENT A LOUER

Bons logements de 5 appartements, avec garages si désirés, à louer à bonnes conditions.

EMPLOI DEMANDE

Cuisinière d'hôtel expérimentée demande emploi immédiatement.



GRATIS

Set de table ou le cadeau de votre choix parmi 150 belles primes tels que: Montres, marmittes, cou-

A VENDRE

60 arpents de bonne terre à labourer, avec serres et école, à St-Paul. S'adresser à Albert Chalut, Joliette, P.Q.

POUR VOS POULETS

Poulets sexés, \$15.00 le cent, garantis 95% de poulettes. Plymouth Rock barrés, \$17.00 le cent.

Marcel Marchand TAILLEUR

Confections et Réparations

54, RUE ST-VIATEUR, Joliette, Qué.

LOGEMENTS A LOUER

Bons logements de 5, 6, 7 et 8 appartements, avec garages si désirés, à louer à bonnes conditions.

MAISON A VENDRE

Bonne propriété avec magasin et logement privé, beau local pour maison de pension, en face de la cathédrale, à vendre à bonnes conditions.

HOMMES DEMANDES

Vendeurs expérimentés, préférés. Produits garantis et attractifs, fabriqués et vendus par un pharmacien de la province de Québec.

PROPRIETE A VENDRE

Environ 4 arpents de terrain, maison, poulailler pour 600 poules et autres dépendances, 1/2 mille du village de St-Elisabeth.

SYSTEME POUR PLANTEURS

Nous faisons à bonnes conditions toutes les installations nécessaires pour les serres à tabac. Notre outillage moderne et notre fort débit nous permet d'accorder des conditions avantageuses à ceux qui nous confient leur travail.

LOGEMENT DEMANDE

On demande pour le 1er mai, un grand logement, un bar de préférence, avec 5 chambres à coucher, etc. S'adresser à nos bureaux.

PLOMBIEUR

Nous avons un bon lot de tuyaux usés mais encore en très bon ordre à vendre à des conditions exceptionnelles.

TEL. 551

V. BARRETTE

Comptable Public C. C. S.

JOLIETTE, Qué.

Spécialité: Vérification des livres Scolaires, Municipaux.

A LOUER

Logements chauffés ou non, magasins sur la rue St-Paul, à louer à bonnes conditions.

J. Bte Fontaine

Courtier d'assurances Feu - Vie - Accidents

Représentant des meilleures compagnies canadiennes, américaines et anglaises.

45 rue St-Paul, Joliette

AGENTS DEMANDES

Faite gros salaire. Soyez en affaires pour vous-même. Venez thé, café et 200 autres produits JITO dans territoire réservé.

MAISON A VENDRE

Bonne maison, 1 logement, avec terrain de 50 x 150 pds, situé au No 51 rue St-Thomas, à vendre.

Dr C.-A. Roussin

Ex-interne de Notre-Dame, Ste Justine et St-Jean-de-Dieu.

Médecin des hôpitaux de Boston

Spécialités: Maladies du poulmon, du coeur et de l'appareil digestif.

59a, ST-CHS-BORROME (En face du Séminaire)

MAGASIN A LOUER

Beau grand magasin, bon place d'affaires, au No 72 boulevard Mansseau, actuellement occupé comme magasin de poêles, à louer à bonnes conditions.

Antonio Barrette, M.A.L.

Noël Lépine Tél. 365

BARRETTE & LEPINE

Courtiers en Assurances

Feu - Vie - Accidents - Garanties - Automobiles

45 rue St-Paul, Joliette

LOGEMENTS A LOUER

Bons logements de 5, 6, 7 et 8 appartements, avec garages si désirés, à louer à bonnes conditions.

S'adresser au No 197 Richard, coin Gaspard, Tél. 388.

4246-2fév.-jno.

Polly Drouin dit "C'est un plaisir que de se tenir en forme avec la bière

BLACK HORSE

LORSQUE ce bolide humain est sur la glace, les spectateurs ne manquent pas de sensations. Excellent scoreur, grâce à son lancer extrêmement rapide et précis, il se place au rang des plus brillants joueurs d'aujourd'hui.

Dès ses années d'amateurisme avec les Sénateurs d'Ottawa, Paul "Polly" Drouin fut reconnu comme un jeune homme d'une très grande résistance physique.



Leur purifie et enrichit le sang... renforce les tissus nerveux... renouvelle l'énergie.

La BIÈRE BLACK HORSE

FAITE À LA BRASSERIE DAWES, MONTREAL

Une source de pure satisfaction - et de bien-être

CHEVAUX A VENDRE

Deux bons jeunes chevaux, pesant 1,300 lbs, à vendre, à bonnes conditions.

"SHOW-CASE" A VENDRE

Beau "show-case" pratiquement neuf à vendre, à conditions très avantageuses.

R. D. Ouellette, O. O. D.

Spécialiste pour les yeux.

Examen de la vue, la dernière semaine de chaque mois.

Ouvrez tous les jours pour réparations de lunettes.

1, rue Richard, Joliette

Téléphone: 508

Dr J.-Ed Gervais

diplômé avec distinction à l'Université de Montréal

Chirurgien-dentiste

37 Mansseau, Joliette

Le programme de l'Action Libérale Nationale

A la lumière des promesses d'élections de M. Maurice Duplessis

Le chef de l'Action Libérale Nationale, M. Paul Gouin, a fait, dimanche soir, à Radio-Canada, une causerie au cours de laquelle il s'est efforcé de démontrer que M. Maurice Duplessis n'a pas respecté la parole qu'il avait donnée à l'élection, à savoir: de réaliser de A jusqu'à Z le programme de l'Action Libérale Nationale.

Tout le long de sa causerie, M. Paul Gouin a fait subir un examen à son ancien associé politique en le questionnant sur ses promesses.

Promesse faite par M. Duplessis, le 7 mai 1935, à l'Assemblée législative: "Le gouvernement comprend un trop grand nombre de ministres. Il y en a douze actuellement, et c'est beaucoup trop, même s'il s'agit de douze bons ministres, à plus forte raison quand il s'agit des ministres du gouvernement actuel. Chaque ministre entraîne des dépenses de salaires, de personnel, d'auto moi-même \$50,000 par an, sans compter les frais du personnel ordinaire. Or, \$50,000 par an pour chaque ministre, c'est l'intérêt et l'amortissement de \$1,000,000, sommes qui aideraient largement l'oeuvre de la colonisation et de l'agriculture. Ce qu'il faut, ce ne sont pas des ministres, mais des officiers supérieurs compétents et qui ne font pas de politique. Nous avons, par exemple, trois ministres sans portefeuille, c'est évidemment trop. J'estime qu'on devrait fusionner les ministères de la voirie et des travaux publics qui ne devraient faire qu'un puisqu'ils ont tous deux le même objet. On devrait aussi fusionner les ministères de l'agriculture et de la colonisation. Cela fait déjà deux ministères d'aboies. Le ministère des affaires municipales n'est d'aucune utilité, etc."

Le 5 juillet 1936, à Sherbrooke, M. Duplessis a promis d'abolir les commissions inutilites. Il s'est aussi engagé à demander des soumissions

pour les contrats qu'il octroierait.

A Granby, à Bedford, à Knowlton, les 8 et 9 décembre 1934, M. Duplessis a dénoncé les surplus truqués, la comptabilité à compartiment du gouvernement. Il déclara, d'après le compte-rendu d'un journal "que les dépenses ont augmenté de 155 p. c., dans Québec de 1922 à 1931, contre 75 p. c. en Ontario; il veut une comptabilité de revenus et de dépenses et non pas une comptabilité d'encaissement et déboursés, des livres mieux tenus, que le truc commode des dépenses capitales pour des dépenses qui n'en sont pas disparaissent, telle la dépense de millions pour secours directs "qui ne sont pas calculés pour établir le déficit annuel."

Le 13 août 1936, M. Duplessis s'engageait à mettre fin aux scandales électoraux. D'après un journal, il disait:

"Les listes électorales à Montréal sont faites depuis des années. À base de parjures de télégraphes. Elles sont faites de façon à saboter le droit de vote, le plus sacré qui existe pour les citoyens d'une démocratie. Car, en démocratie, le droit de vote est la base et le respect de l'autorité. Celui qui ne respecte pas le droit de vote, est le grand destructeur du régime. Et quand je dis respecter le droit de vote, j'entends le droit de vote des adversaires, comme celui des nôtres; car tout le monde a droit à son opinion et à droit à ce qu'on le respecte du moment qu'elle est honnête et loyale. Vos listes électorales, à Montréal, sont falsifiées depuis des années et des années. D'après un journal du 8 août 1936, M. Duplessis tenait ce langage: "Nous allons placer l'agriculture au-dessus des couleurs partisans. Nous allons donner aux cultivateurs un marché, non pas aux Etats-Unis, mais bien à Montréal. Nous allons établir une politique de colonisation qui ne sera pas à base électoral. Nous allons faire disparaître les ponts à base de péage..."

Au Stade, le 13 août 1936, M. Duplessis faisait un défilé de promesses au sujet de la taxe. Il déclarait: "que le régime Taschereau-Godbout payait les épiériers avec des pitons, ruinant ainsi une base importante du crédit populaire... que l'épiérier devrait payer aux banques l'intérêt sur les sommes dues par le gouvernement, précisément parce que le gouvernement refusait ou négligeait de payer ses propres dettes..."

Au sujet des logements salubres, il disait: "M. Godbout promet des porcheries salubres et des trottoirs pour le bien-être des logements. Nous nous promettons des logements salubres pour les humains, pour la population". Ensuite, faisant allusion, à la vente des vins, il disait: "Il y a lieu de se demander s'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications profondes dans la loi des liqueurs, pour éviter nos épiériers..."

Radio-Canada, de par ses règlements, ne pouvant mettre à la disposition de l'Action Libérale Nationale qu'une demi-heure par semaine, M. Gouin s'est vu forcé de remettre à dimanche soir prochain, à la même heure et au même poste, une partie de sa causerie.

M. Gouin tient à réitérer tout de même le démenti formel qu'il a apporté au sujet des souscriptions fédérales à la caisse de l'Action Libérale Nationale.

"Je nie, dit-il, énergiquement les déclarations qu'on attribue à l'hon. M. Duplessis."

(Paul GOUIN)

La colonne de beauté

dirigée par Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris

L'ondulation indéfrisable n'est pas sans danger

Vous croyez peut-être que l'ondulation "permanente" est une invention toute moderne. Détrompez-vous. On exhibe actuellement à Londres, l'ancêtre de la "permanente" moderne. Elle date de quelques trois mille ans! Cette coiffure indéfrisable est celle d'une momie découverte dans le Yémen par un explorateur anglais.

Le temps n'a abimé aucune boucle de cette chevelure dont la fixation date de plus de trente siècles. Le caractère éphémère des ondulations pseudo-permanentes actuelles, nous porte à croire que les coiffeuses modernes sont loin d'avoir atteint la science de celui (ou celle) qui, il y a 3000 ans s'occupa de la coiffure suprême de cette princesse qui aurait été, en son vivant, une dame d'honneur de la reine de Saba.

Ainsi, il y a quelques semaines à peine, à Montréal, le juge H. A. Fortier, de la Cour Supérieure, condamnant le propriétaire d'un salon de coiffure de la métropole à payer une indemnité de \$300 à une femme qui en réclamait \$2,300, parce qu'après une ondulation "permanente", ses cheveux tombèrent en si grande quantité que son apparence en fut sérieusement affectée.

Dans ses commentaires, le savant magistrat a affirmé que le coiffeur aurait dû prendre la précaution de faire l'essai des liquides fixatifs sur une mèche des cheveux de sa cliente, afin de se rendre compte de l'effet de ces liquides sur sa chevelure, ainsi que l'effet du chauffage dans les appareils électriques qui doivent rendre les cheveux indéfrisables, avant de livrer toute la chevelure aux réactions chimiques constituant l'opération de l'ondulation permanente.

Il a certainement raison, le cher homme — mais, d'autre part, la cliente n'a-t-elle pas sa large part de responsabilité dans l'accident fort désagréable qui lui est arrivé? Combien de femmes croient qu'elles peuvent impunément, sans réparation aucune, livrer leur tête à l'opératrice (c'est ainsi qu'on appelle de nos jours les coiffeuses) qui, a peu ou pas de connaissance de la structure du cheveu et des fonctions du cuir chevelu et ignore à peu près tout de l'effet des produits chimiques dont elle se sert... si ce n'est leur propriété de fixer les plis de la chevelure.

Que mes cousines qui me lisent se rendent bien compte que sur la tête s'accumulent sans relâche, la sécrétion sudorale, les produits sébacés et les déchets de l'épiderme. Non seulement ces débris sont, pour le cuir chevelu, des corps étrangers entravant ses fonctions, mais encore, ils peuvent, en fer-

ment, devenir pour lui des causes d'irritation manifeste. De plus, le cuir chevelu et les cheveux qui y poussent reflètent l'état général de notre santé. De tout temps on a lié la luxuriance de la chevelure à la vigueur physique. Sans être absolue, comme dans le cas de Sanson, cette relation existe.

Puisqu'une belle chevelure sera toujours l'objet des convoitises féminines, puisqu'elle peut embellir la plus belle physionomie et magnifier la physiologie la plus insignifiante, toute femme soucieuse de bien paraître doit se rendre compte du fait que l'atrophie du cheveu résulte d'une diminution de l'apport du sang du cuir chevelu. Il faut donc, par de fréquents "shampoos" et des frictions quotidiennes, stimuler la production de follicules sains en excitant le fonctionnement du cuir chevelu.

L'application des produits chimiques et de la chaleur à la chevelure lors de l'opération des "permanentes" a un effet asséchant très prononcé... or la sécheresse est l'ennemie d'une belle chevelure. Doit-on pour cela renoncer à l'indéfrisabilité? Mais non — il faut, cependant, préparer sa tête en conséquence au moins une semaine avant de se faire donner une permanente. Comment? Tout dépend de l'état de votre cuir chevelu et de vos cheveux. Vos cheveux sont-ils gras ou secs et cassants? S'ils sont gras, la permanente, grâce à son effet asséchant, ne pourra que vous faire du bien... pourvu qu'elle soit bien appliquée, naturellement. Si vos cheveux sont secs, si votre tête est couverte de pellicules, n'allez pas vous risquer chez la coiffeuse avant d'avoir débarrassé votre cuir chevelu des peaux mortes qui empêchent la croissance normale des cheveux et rendez à votre chevelure l'onctuosité qui lui manque.

L'espace dont je dispose ne me permet pas d'entrer ici dans des détails... mais tout un chapitre de mon exposé sur les soins de la chevelure a pour titre: "parlons des permanentes". Vous y trouverez

Lorsque vous vous trouvez dans l'obligation de parler au nom de la raison et de la vertu, faites-le avec tant de douceur et de modestie que vous sembleriez avoir pas une haute idée de votre propre opinion. — P. Faber.

TEL. 142

J.-U. LEPINE

Courtier en Assurances

Garanties - Automobiles

FEU - VIE - ACCIDENTS

Bureau: 67, St-Barthélemy, JOLIETTE

CANADIEN NATIONAL

Excursions

ALLER ET RETOUR DE JOLIETTE

Départ de JOLIETTE

VENDREDI 24 FEV.

7 h. 35 p.m.

NORANDA \$10.00

Amos \$8.75 La Sarre \$9.00

Barré \$8.25 La Tuque \$8.25

Doucou \$7.00 Val d'Or \$8.25

Lafort \$8.50 Pénit \$8.00

La Roche \$10.00 Taschereau \$7.75

RETOUR: par les trains ordinaires pas plus tard que Mardi, 28 fév., ex. La Tuque, Lundi, 27 fév.

Voitures ordinaires. — Renseignements de: J.-E. MORIN, chef de gare — Tél. 115

les précisions que je ne puis donner ici, faute d'espace. Je vous adresserai cet exposé avec plaisir sur simple demande accompagnée d'un timbre de 3c. Adressez votre lettre à "Cousine Blanche", 197 rue Ste-Catherine, ouest, à Montréal. Si vous voulez d'autres renseignements sur les soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux, des pieds... sur la suppression des poils follets... sur la graise trop abondante, ou le défaut contraire, la maigreur excessive... sur le développement du buste, sur votre poids normal ou les mesures proportionnelles à votre grandeur, n'hésitez pas à me faire connaître vos désirs en accompagnant toujours votre demande d'un timbre de 3c pour chaque feuillet désiré et ces feuillets vous attendront par retour du courrier dans une enveloppe discrète n'en révélant pas l'origine. Ces feuillets ne sont pas des circulaires d'annonce. Ils ne comportent que des renseignements désintéressés qui vous sont adressés à titre gracieux, comme service supplémentaire de ce journal.

C. BLANCHE

Programme de l'Heure Provinciale

Pour le 19 février 1939

L'Heure provinciale, sous la direction de M. Alfred Mignault, présente un programme de théâtre et de musique variée. Au cours de cette émission, les auditeurs auront le plaisir d'entendre le trio PRO ARTE; Gertrude Beaulne, pianiste et Suzette Forgues, violoncelliste. En outre des artistes dramatiques interpréteront un sketch intitulé: "There always Juliet". L'Heure provinciale est rediffusée chaque dimanche soir, de 8 à 9 heures, par les postes suivants: CAC, Montréal; CBB, Rimouski; CHRC, Québec; CHN, New Carlisle; CHNI, Trois-Rivières; CHLT, Sherbrooke.

1-PRELUDE Mendelssohn

Gertrude Beaulne

2-a) BONJOUR SUZON Crebessac

b) IL NEIGE Bemberg

Trio PRO ARTE

3-LA CHANSON DU CHASSEUR Grovelles

Gertrude Beaulne

4-APRES UN REVE Gabriel Fauré

Suzette Forgues

5-Intermède dramatique THERE'S ALWAYS JULIET

Auteur: John Van Dreden; Réalisation: Marcella Butler

6-SCICILIENNE Maria Theresa Paradis

Suzette Forgues

7-a) MES VIEUX FURAIENT R. Hahn

b) SERENADE G. Pieme

Trio PRO ARTE

8-Etude supplémentaire, (La Bémol) — F. Chopin

Gertrude Beaulne

9-a) LES FILLES DE LAROCHELLE J. Tiernot

b) SERENADE INUTILE J. Brahms

Trio PRO ARTE

10-VALE SENTIMENTALE Tschakowsky

Suzette Forgues

11-PREMIERE ARABESQUE, Claude Debussy

Gertrude Beaulne

Lorsque vous vous trouvez dans l'obligation de parler au nom de la raison et de la vertu, faites-le avec tant de douceur et de modestie que vous sembleriez avoir pas une haute idée de votre propre opinion. — P. Faber.

Le RESTAURANT DENIS est champion de la ligue locale

La coupe "Arens" pour la deuxième année consécutive. — Il s'agit maintenant d'établir le champion de Joliette. — Encore trois équipes en lice.

Le Restaurant Denis est champion. Il détient la coupe "Arens" pour la deuxième année consécutive. On sait que la coupe a été donnée par les anciens locataires de l'Arena. Lavallée et Bélanger, et reste l'emblème du champion de la ligue locale. Elle a été gagnée il y a trois ans par les Chevaliers de Colomb, l'an dernier par le Restaurant Denis et cette année encore par cette dernière équipe.

La ligue a décidé d'accorder la coupe au Restaurant Denis vu sa forte avance sur tous ses adversaires pour les séries régulières de la ligue locale. Denis avait gagné la plupart de ses parties régulièrement, car les trois parties perdues par Denis l'avaient été contre des équipes qui avaient gagné plusieurs fois. La coupe a été accordée au Restaurant Denis également pour une autre raison. Ce fut la seule équipe qui ne fut pas éliminée au cours de la saison. Ce fut également du début et qui, au moment où les listes devaient être fermées, était bien organisée pour rivaliser avec grand avantage avec les autres équipes de la ligue. Les autres équipes de la ligue ont été obligées de faire nombre d'additions au cours de la saison pour pouvoir rivaliser avec le Denis. Les équipes, certaines du moins, ont été molles du tout au tout.

LE CHAMPIONNAT DE JOLIETTE

La ligue a décidé d'organiser un détail cependant pour le championnat de Joliette. A date, il y a une équipe qui a été éliminée: les Chevaliers de Colomb. S'alignant avec deux autres équipes, les vaillants Chevaliers ont succombé devant le Christ-Roi dimanche dernier. Deux autres équipes se disputent actuellement la lutte. Ce sont le Christ-Roi et le Windsor. Le Christ-Roi a pris une forte avance sur le Windsor à la première partie jouée mardi soir dernier, en gagnant la partie par le compte de 9 à 5. A moins d'un réveil tardif du Windsor, il est probable que le Christ-Roi sera opposé au Restaurant Denis à la dernière série pour le détail du championnat de Joliette. Cette finale sera disputée à partir de dimanche prochain à l'Arena et devrait attirer une nombreuse assistance tant les équipes sur "papier" sont bien balancées.

PROMOTIONS POUR LES CANADIENS

Au Magasin Regent, 5c à \$1.00

M. J.-E. CREPEAU, gérant du magasin de Joliette, transféré au bureau-chef. Mlle JEANNE ROBINSON, ex-joliettaise, très avantageusement connue, est promue à la gérance du magasin local. Promotion avantageuse pour M. LS-JOSEPH CHAPUT, de Joliette.

REMERCIEMENTS: M. J.-E. Crépeau remercie bien sincèrement la population de Joliette et des environs pour la confiance et l'encouragement reçus durant son séjour ici. La direction du Magasin Regent, 5c à \$1.00, continue de demeurer à l'entier service de la région.

LES CH. DE COLOMB SONT ELIMINES

Dimanche dernier, commençait le détail pour le championnat de Joliette. Comme on le verra dans les prochains jours, le Restaurant Denis, qui les autres clubs ont reconnu comme le champion de Joliette, ne fut pas éliminé. Le détail fut joué dimanche dernier alors que les Chevaliers de Colomb étaient opposés au Christ-Roi. Le Christ-Roi fit qu'une bouchée des Chevaliers de Colomb qu'il battit par le compte de 12 à 3. Le compte fut pas cependant ce que fut la première période particulièrement, les Chevaliers eurent le jeu pendant les 90 p. c. temps. Ils furent malchanceux en des filets ennemis et manquèrent de compter au moins 5 à 6 points. Barrette fut très occupé à cette période et arrêta tout. Ce fut réellement à la deuxième période que le Christ-Roi déclara ses adversaires, comptant quatre points pour porter le compte à 0. A partir de ce moment, les Chevaliers s'avouèrent vaincus et lancèrent à l'attaque risquant tout mal comme ils ne purent trouver le fond du filet. La troisième période fut un vrai désastre pour le Christ-Roi ajouta 6 nouveaux points à son crédit tandis que les Chevaliers en ajoutaient deux à leur compte à la deuxième période.

Victoire du Denis

Le club du Restaurant Denis, de la ligue locale, a vaincu le club de Rawdon par le compte de 8 à 3 dans une partie d'exhibition jouée à l'Arena de Joliette. Les visiteurs ont retenu pendant deux périodes les élan du Denis qu'ils tiraient 5 à 2 jusqu'au début de la troisième période. Un peu fatigués et peu habitués surtout à jouer sur une patinoire couverte, les étrangers ont succombé aux efforts des nôtres qui remportèrent facilement la victoire à cette période.

Les visiteurs ont plusieurs bons joueurs de la force de nos meilleurs locaux. Leurs gardiens de buts ont certainement même supérieur à tout ce que nous avons à Joliette. C'est à lui surtout que les visiteurs doivent d'avoir réussi pendant deux périodes aux jolietains.

SOMMAIRE
Chevaliers de Colomb:—
Buts: Contre; Défenses: Lamarche, Sauvageau R.; Avants: Tellier, Forget, Boisvert G.; Subs: Arévalo, Dalphon U., Ste-Marie, Rivest, Lasalle, Pelland.
Christ-Roi:—
Buts: Barrette; Défenses: Gagnon, Marion; Avants: Jollette, Héto, Forget, Subs.: Lavallée, Lévésque, Gendron, Fréchette, Brisset.

Tarzan contre Dynamite Dunn à Montréal

Gaston "Tarzan" Pelland, notre vaillant lutteur local, rencontrera le Bostonnais au marché St-Jacques, lundi soir prochain. — Excursion par autobus.

TARZAN, qui remportait une éclatante et très rapide victoire contre le bouillant Jack Rémillard il y a une dizaine de jours à Montréal, rencontrera le gros Bostonnais, lundi soir prochain, au Marché Saint-Jacques, à Montréal.

Tarzan fut fort applaudi lors de son dernier combat à Montréal. Il ne fit qu'une bouchée de Rémillard, gagnant la première manche sur disqualification et la deuxième en un peu moins de dix minutes, à la suite d'un écrasement général. C'est dire que Tarzan est en bonne forme et qu'il ne négligera rien pour prendre la mesure du dur Dynamite Dunn. Notre jolietain promet d'employer tous les moyens nécessaires pour coucher le gros Dunn et nous savons que Pelland en est capable. Doué d'une force extraordinaire, il est de taille à rivaliser avec les meilleurs lutteurs de son poids.

Il y aura une grande excursion lundi soir qui partira de Joliette à 7.30 heures, pour Montréal. Le voyage se fera par autobus et le départ s'effectuera en face de l'hôtel St-Louis, voisin de l'hôtel Victoria. Le prix du billet est de \$1.15 aller-retour. On peut s'en procurer en s'adressant à M. Louis Plouffe, organisateur, tél. 700, ou en se rendant à l'heure du départ à l'endroit indiqué.

LE WINDSOR GAGNE A DEUX SECONDES DE LA FIN

Le Windsor a gagné sa dernière partie dans la cédule régulière de la ligue de hockey de la Cité quand il remporta la victoire par le compte de 6 à 5 sur les Ch. de Colomb au programme double présenté à l'Arena de Joliette jeudi soir dernier. Le Christ-Roi battait le Denis à la deuxième partie de ce même programme.

Ce fut une partie chaudement disputée et malgré le compte élevé, chaque équipe ne put prendre plus qu'un avantage d'un point. Le temps réglementaire avec le compte égal, c'est-à-dire 3 à 3, il fallut jouer une période supplémentaire où le Windsor réussit trois points tandis que les Chevaliers ne purent trouver le filet de Pelland que pour deux points.

SOMMAIRE
Chevaliers de Colomb:—
Buts: Contre; Défenses: Lamarche, Lépine; Avants: Forget, Lévésque, Subs.: Sauvageau, Tellier, Lasalle, Parent, Ste-Marie, Dalphon, Pelland.
Windsor:—
Buts: Pelland; Défenses: Goulet, Lowe G.; Avants: Guilbault M., Forget, Houle; Subs.: Guilbault S., Crochetière, Lowe R., Jubinville, Borduas, Leblanc, Rivest.

REST. DENIS, 3; CHRIST-ROI, 4

Le Christ-Roi, sous l'habile direction de M. Paul-Emile Carrier, a défait pour une deuxième fois cette saison le Restaurant Denis dans une partie régulière de la ligue locale jeudi soir dernier à l'Arena de Joliette. Ce fut une partie des plus rudement disputées et ce n'est qu'à quelques secondes de la fin que le Christ-Roi put s'assurer la victoire quand Proulx (Lavallée) glissa en lançant dans les filets de Tt Georges. Le Christ-Roi avait pris une avance de deux points menant au début de la dernière période par le compte de 3 à 1. Le Denis avait réussi à égaliser les chances mais seulement pour voir son adversaire compter le point décisif. Lévésque et Beaudry ont joué une grosse partie pour les vaincus tandis que Marion et Proulx ont été les meilleurs chez les vainqueurs.

SOMMAIRE
Restaurant Denis:—
Buts: Pouliot; Défenses: Rivest, Racette; Avants: Lévésque, Marion Perrault; Subs.: Jetté, Boisvert, Beaudry, Casavant, Bonin, Fréchette, Pouliot J.
Christ-Roi:—
Buts: Barrette; Défenses: Marion Gagnon; Avants: Jollette, Forget Héto; Subs.: Fréchette, Lavallée, Gendron, Malo, Lévésque, Racette, Brisset.

MAJEAU & FRERE

Marchands de Glace sont à votre disposition pour un service prompt et qui vous donnera entière satisfaction durant tout l'été. DEMANDEZ NOS CONDITIONS pour abonnements, demi-abonnements ou bons. Tél. 330-W

LE CHRIST-ROI PREND UNE AVANCE DE QUATRE POINTS

Le Christ-Roi a pris une avance de quatre points pour la série de deux parties dont le total des points doit décider du vainqueur. Cette première partie a été disputée mardi soir dernier à l'Arena de Joliette, devant environ 250 personnes. La seconde et dernière partie de la série doit être disputée ce soir, jeudi, encore à l'Arena. La partie s'est terminée par le compte de 9 à 5. Le score ne dit pas cependant ce que fut la partie car à 7 minutes de la fin, le Windsor était encore sur un pied d'égalité avec son adversaire qui réussit 4 points avant la fin de la partie. La première période se termina première partie a été disputée mardi soir dernier à l'Arena de Joliette, devant environ 250 personnes. La seconde et dernière partie de la série doit être disputée ce soir, jeudi, encore à l'Arena. La partie s'est terminée par le compte de 9 à 5. Le score ne dit pas cependant ce que fut la partie

Ce fut à la troisième période que le Christ-Roi se montra fort supérieur à son adversaire; après avoir pris une avance de deux points, le Windsor voulut reprendre le terrain perdu et, après efforts par dessus efforts, il y réussit mais seulement pour succomber à une pluie de 4 points avant le son de la cloche.

SOMMAIRE

Christ-Roi:—
Buts: Barrette, Défenses: Gagnon, Lavallée, Avants: Marion, Jollette, Héto; Subs.: Forget R., Fréchette, Lévésque, Brisson, Gendron.
Windsor:—
Buts: Pelland, Défenses: Goulet, G. Lowe, Avants: Crochetière, Guilbault, J. L. Houle; Subs.: R. Forget, Jubinville, Borduas, Leblanc, J. Rivest, R. Lowe.
1ère période
CR Jollette ----- 4.00
CR Gagnon, (Jollette, Lavallée ----- 14.00
Punitions: R. Goulet, Lavallée, G. Lowe; 2 m.
2ième période
W Guilbault M. ----- 1.00
W R. Lowe (Goulet) ----- 7.00
CR Gendron ----- 13.00
Punition: Gendron; 2 m.
3ième période
W Jubinville (Borduas) ----- 4.00
CR Lavallée (Gendron, Jollette) ----- 8.00
CR Gendron ----- 10.00
W Forget (Houle) ----- 11.00
W G. Lowe ----- 13.00
CR Jollette (Gendron) ----- 14.00

LA SEMAINE PROVINCIALE

Il semble bien que le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône prendra fin ces jours-ci et que l'adresse sera adoptée. Le premier ministre a fait remarquer la semaine dernière que ce débat s'éternisait et que certains députés de l'Opposition abusaient du temps de la Chambre. Les discours ont pris jusqu'ici 28 heures. Sur cela, les ministériels ont parlé pendant 10 heures et les orateurs de l'Opposition, au nombre de six, ont parlé durant 18 heures. Comme l'a déclaré l'hon. M. Duplessis, pendant ce temps-là, la législation attend.

Du côté ministériel, les principaux orateurs de la semaine étaient l'hon. M. H.-L. Auger, ministre de la Colonisation, l'hon. M. John-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts qui a terminé son discours, M. J.-D. Bégin, député de Dorchester, M. Emile Boiteau, député de Bellechasse, et du côté de l'Opposition, M. René Chalout, député de Kamouraska, M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, M. Grégoire Bélanger, député de Dorion.

OTTAWA ET LE COMMUNISME

Au début de la semaine, le premier ministre a fait une déclaration importante au sujet du communisme. Il a déclaré en Chambre que le journal Clarité, supprimé à Montréal en vertu de la loi du cadenas, est maintenant imprimé à Toronto d'où il est expédié dans notre province, les éditeurs en adressent même des exemplaires au parlement pour narguer les autorités provinciales.

—"Je ne vois pas pourquoi de pareils faits peuvent se produire, dit l'hon. M. Duplessis. La poste relève du gouvernement fédéral. Si le communisme fait l'affaire d'Ottawa et des autres provinces, ce n'est pas notre affaire à nous, mais nous n'endurerons pas, que dans la province de Québec, on ne respecte pas le sentiment de la population. Je demande à Ottawa de faire cesser cette campagne".

L'IMPERIALISME ET M. HEPBURN

A la fin de son discours, qui avait duré quatre heures, M. René Chalout a soulevé un point important. Il a rappelé certaines paroles que les députés attribuent à l'hon. M. Mitchell Hepburn, actuellement en voyage de repos en Australie. D'après les agences de presse, M. Hepburn aurait dit que le Canada est prêt à collaborer à la défense de l'Empire britannique. Comme l'hon. M. Duplessis et le premier ministre de l'Ontario ont souvent manifesté des sentiments d'amitié, le député de Kamouraska, a demandé au premier ministre de la province de Québec ce qu'il pensait de la déclaration de son collègue d'Ontario.

—"Je n'ai pas fait le voyage avec M. Hepburn, dit M. Duplessis, je n'ai pas non plus lu ces déclarations dans les journaux cependant, si les déclarations qu'on lui prête sont exactes, ce n'est pas l'opinion du premier ministre de la province et du député des Trois-Rivières".

EN ITALIE—
Notre chef est "rentré dans la maison du Père". Comme il l'a souhaité il a conservé jusqu'à la dernière minute son extraordinaire activité. Quelques minutes avant de nous quitter, il avouait: "Nous avons encore beaucoup à faire". Dans le dernier soupir, il laissait comme testament suprême un mot d'ordre, une prière, un idéal: LA PAIX.
Tous les Scouts catholiques sont profondément émus par la mort de ce Souverain Pontife qui était pour eux un Père aimant et un modèle parfait.
Comme nous le rappelle la semaine dernière, le Pape affectionnait particulièrement les Scouts. Il daigna prendre "une connaissance personnelle de leurs livres et de leur Loi". Il admirait les intentions pacifiques de l'Auteur du Mouvement, et les puissantes réalisations de fraternité entre les membres dispersés dans tout l'Univers. Il connaissait bien ses brebis, comme le bon Pasteur, et ses brebis lui rendirent en retour toute leur admiration et leur amour.
Ses audacieuses expériences en alpinisme ont toujours conquis la faveur des jeunes. Le Pape aimait la nature, la montagne, les sommets. L'audace et la prudence, la

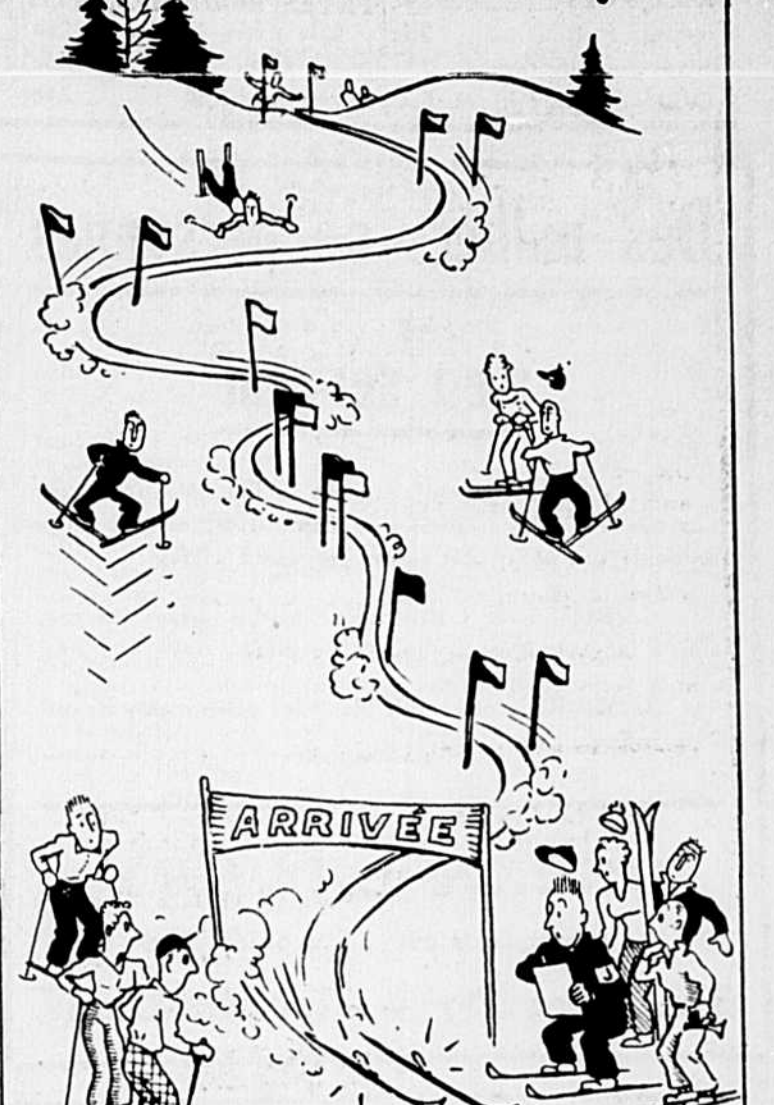
CR Gagnon (Gendron) ----- 16.00
CR Lévésque (Marion) ----- 18.00
CR Gagnon ----- 19.00
Punition: CR: R. Forget; 2 m.
Arrêts des gardiens de buts:
Barrette ----- 26
Pelland ----- 98

Chez les damistes

Le tournoi de la classe "B" se poursuit activement et l'entraînement comme l'émulation, augmentent chaque jour. Quelques concurrents n'ont plus que quelques parties à jouer cependant que d'autres n'en ont que peu de jouées. Le comptage des points est déjà fort intéressant comme on peut le constater par le rapport suivant, en date du 13 février:

J. G. N. P. P.
Beaudry 29 20 2 7 21
Masse 22 19 2 1 20
F. Beaudoin 24 17 2 5 18
O. Houle 21 13 6 2 16
Contré 28 11 7 10 14 1/2
Sauvageau 27 11 4 12 13
Jos. Parent 23 10 4 9 12
W. Brunelle 14 10 1 3 10 1/2
R. Perreault 23 9 2 12 10
J. Laurin 17 9 1 7 9 1/2
G. Paradis 31 9 6 16 12
W. Champagne 24 6 4 14 8
Plouffe 26 6 4 16 8
Guilbault 10 6 0 4 6
Jetté 18 5 1 12 5 1/2
W. Perreault 9 3 1 5 3 1/2
A. Larochelle 30 2 3 25 3 1/2
J. Parent, 6 1 4 1 3
O. Lavallée 5 1 1 3 1 1/2
Les rencontres ont lieu au club de Dames, rue Notre-Dame.

OÙ EST JOS ?



A PRENDRE UNE
Dow
BIÈRE
Old Stock
LA BIÈRE DE BON GOÛT

le deuil-crêpe noir au bras gauche de la chemise scout jusqu'à l'avènement du Nouv-nu Pontife. C'est un communiqué officiel.

St-Félix de Valois

MAISON QUÉBÉCOISE:— Dimanche soir, plus de 30 de nos chefs de famille sont partis chercher dans le repos et la méditation, les lumières nécessaires pour couler des jours plus heureux et se préparer plus facilement une place pour l'au-delà. Félicitations au groupe si nombreux des nôtres qui donnent un si bel exemple d'esprit et de foi.

Notre-Dame de la Merci

TABLEAU D'HONNEUR:— Résumé du concours du mois de janvier à l'école No 2, Notre-Dame de la Merci, dirigée par Mlle Marie-Ange Lépine.
5e ANNEE %
Agathe Simard 85 1/2
4e ANNEE
Agathe Vaudry 67 1/2
3e ANNEE
Maurice Vaudry 79 %
2e ANNEE
Dolores Vaudry 77 1/2
Eddy Simard 73 1/2
Adrienne Simard 64 1/2
Jacques Riopel 63 1/2
Lévis Charette 50
1ère ANNEE
Rose Riopel 90 1/2
Marcel Riopel 91
Réjean Simard 83
Germaine Simard 81
Normand Charette 30
1ère ANNEE B
M.-Claire Riopel 95
Huguette Vaudry 90
CLASSE ENFANTINE
Yrel Simard T.B.
Irène Simard T.B.
Hugues Vaudry T.B.

SOIREE INTIME:—

Dimanche soir, M. le Dr et Mme Alfred Ducharme recevaient un grand nombre d'amis pour un tournoi de bridge. Après un goûter succulent et délicatement servi, Mme Ducharme distribua de jolis cadeaux aux heureux vainqueurs. M. le curé Robillard, de St-Damien, gagna le premier prix pour messieurs, tandis que Mme W. Gagné eut celui pour dames. Mme F. Fontaine fut aussi parmi les heureuses. En outre, Mme R. Roch reçut le prix pour n'avoir pas quitté la table d'honneur. Merci à M. et Mme Ducharme pour cette soirée si bien organisée.

GOURET:—

Les jeunes de St-Félix sont à l'honneur. Dans leur dernière partie disputée sur la patinoire de l'équipe de Notre-Dame de Lourdes, les Canadiens de Saint-Félix logèrent 5 fois la rondelle dans les filets de l'adversaire, tandis que celui-ci enregistra un zéro. Dimanche, le 12, le Notre-Dame doit essayer de prendre sa revanche chez nous. Bienvenue aux amateurs. Venez voir évoluer les nôtres.

DECES:—

Dimanche matin est décédée, après quelques jours seulement de maladie, Mme Régis Mousseau (Louisa Belleville). Les funérailles ont eu lieu mardi, à 10 heures au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Lui survivent, outre son époux, deux fils Hermès et Réal. Nos sympathies à la famille éprouvée.

Miles Albina et Florida Dandonneau accompagnées de Miles-M. Anne et Rose-Hélène Guéremont de St-Ignace de Loyola ont passé une huitaine de jours chez leurs parents M. Avila Blais de Lanoraie.

Mlle Laurette Chevallier des États-Unis est en visite chez ses frères Horace Honorius et Horace Chevallier.

Le Scoutisme DANS LE MONDE

clairvoyance et la tenacité, le Souverain Pontife les pratiqua dans ses ascensions dans les montagnes tout comme dans la chaire de vérité de St-Pierre.
Les Scouts admirèrent donc chez le Pape sa vigueur physique, son inlassable activité et son zèle surpassé au service de la chrétienté. Tous les groupes humains ont été si largement partagés dans les attentions du Pape qu'il pourrait presque y avoir conflit pour savoir quel titre domine dans la vie du regretté Pontife. C'est le pape de la jeunesse! C'est le pape des Missions! C'est le pape des Ouvriers. C'est le Pape des Chefs, des Chefs de l'A. C. comme des Souverains! C'est le Pape universel! Ce sera le Grand Pape de l'Histoire.
A MONTRÉAL—
Jeudi soir, le 9 février, quelques heures avant la mort du Souverain Pontife, 1200 scouts de la ville de Montréal se réunissaient pour prier pour le Chef universel de l'Église. L'Aumônier diocésain de Joliette fut le prédicateur de cette heure de récollection en l'honneur du Pape.
JOLLETTE—
Tous les Scouts devront porter

Halte! Les plus bas prix à Joliette
PANNE TRES EPAISSE, la livre 94c
FROMAGE CANADIEN DE CHOIX, la lb 14c

AUBAINES
Fèves de choix 3 boites
Blé-d'Inde jaune 23c
Blé-d'Inde blanc 23c

Lard salé canadien 12 1/2 la lb
Boeuf haché frais, Beloney "Swift", Croupe de boeuf, Haut-côté, Saucisse en coiffe.

Boeuf de l'Ouest de choix Extra spécial, BELLE RONDE, la lb 15c
Rôti filet, porc frais, 19c
Biscuits Village, Aetna, la livre 10c

GRAISSE PURE SWIFT
La livre 10c
4 livres 39c
20 livres \$1.89
Foie de veau frais 30c
Coeur de boeuf 8c

Radis, échalottes, carottes, nouvelles
Citrons, la douz. 23c
OH! DES COCOS 5c
Chop suey, 2 livres 25c
Oignons à 10 livres 23c

MARCHE DE JOLIETTE
Z. DUFORT, prop.
74 BLVD MANSEAU
TELS. 691 - 885

Des milliers de personnes s'en servent
Pour obtenir le soulagement de l'indigestion causée par excès d'acidité, prenez le Bisma-Rex, cette poudre antacide qui opère de quatre moyens à la fois.

OSCAR LANDRY
La pharmacie la mieux assortie du district
Tél. 228 et 229, 51, Notre-Dame

Chez nous et autour de nous
MARIAGE A MONTREAL
M. Albert Desrosiers, autrefois de St-Paul, annonce pour samedi, le 18 février, le mariage de sa fille Antoinette, avec M. Paul St-Amour, fils de M. et Mme Cyprien St-Amour, tous deux de Montréal.

Choix considérable
Notre grand pouvoir d'achat nous permet de vous offrir un assortiment considérable de PARDESSUS d'hiver nouveaux modèles, et dans toutes les couleurs, à des prix très bas.

RAWDON
En cette paroisse, est décédée subitement le 10 février, Mme Nina Prettyman, âgée de 73 ans. La déposition mortelle fut exposée au salon mortuaire de M. Hildaige Héroux jusqu'à l'heure des funérailles qui eurent lieu le 13 février en l'église anglaise du Christ à Rawdon, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

UNE VISITE EST SOLLICITEE
Lazare Steinberg JOLIETTE
MAGASIN A LOUER
Magasin actuellement occupé par MM. Hutelle & Fils, au No 32 rue Notre-Dame, voisin de l'hôtel Joliette. S'adresser au troisième étage. 4357-16fév.4f.

LOGEMENT A LOUER
Logement à louer au No 111 blvd Québec, 4 appartements et chambre de bain. S'adresser à S. Yessot & Cie, 104 blvd Québec, Joliette. 4359-16fév.J.N.O.

SPECIAL POUR DAMES
Médames qui crochetez des tapis, voici une bonne nouvelle: nous avons reçu de la belle guenille en jersey de soie, toutes les couleurs, spécial pour crocheter les tapis. A vendre ou à échanger pour vos tapis. Adressez-vous au Magasin Segall, 65 Notre-Dame. 4356-1f.

Salon de Coiffure
Mlle A.-M. Poirier
14a, place LAVALTRIE, Joliette
Tél. 61

CHEVAUX A VENDRE
Deux jeunes chevaux: pouliche de 3 ans et poulain d'un an canadien. Bonnes conditions. S'adresser à Lionel Racette, St-Gérard de Magella. 4348-1f.

FAUSSE RUMEUR
M. Roland Brisson, représentant de la Bannière Joliettoise à Joliette, tient à nier catégoriquement la rumeur disant qu'il n'est plus à l'emploi de cette maison canadienne française. Il met ses clients et le public en garde contre ces racontars et il les invite à lui continuer leur patronage comme par le passé. Le meilleur service à domicile est assuré à tous, en tout temps. Tél. 831, 70-72 Baby. 4350-

AVIS AUX CULTIVATEURS
Les cultivateurs qui ont acheté leurs engrais chimiques de Majeau & Frère, l'an dernier, sont priés de venir réclamer leur part d'excédent au bureau de Majeau & Frère, rue St-Barthélemi, près des lignes du C.N.R. Tél. 380 W. 4355-1f.

Examen scientifique de vos yeux
Troubles Musculaires corrigés, Strabisme, avec nos TRAITEMENTS ORTHOPTIQUES. Ajustement des yeux artificiels.
EMILE PREVOST
Optométriste et Opticien
26, RUE ST-PAUL, JOLIETTE

MASCARADE
C'est mardi prochain, mardi gras, que sera tenu à l'arena la grande mascarade annuelle. Les organisateurs de cette mascarade sont les populaires locataires de l'arena, MM. Tellier et Desrochers. Ils n'ont rien négligé pour faire de cette organisation le grand événement d'hiver à l'arena. C'est dire qu'il ne manquera rien. Des attractions spéciales ont été préparées pour intéresser le public.

REMERCIEMENTS
Mme Odilon Vigneault et Mlle Philomène Vigneault remercient bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie, soit par des offrandes de messes, bouquets spirituels, télégrammes ou sympathies soit par des visites au corps ou assistance aux funérailles de M. Odilon Vigneault. 4353-1f.p.

LOGEMENT A LOUER
Beau petit logement, 4 pièces, dans un haut, planches en bois franc, à louer. S'adresser au No 3 Richard. 4254-2fév.4f.

Reconnaissance à Fortitudo
Trois-Rivières, Qué. — "Etant malade depuis quatre ans, fatiguée et épuisée, j'ai employé plusieurs sortes de toniques et aucun ne me donnait satisfaction. "J'étais désespérée et ne croyais plus redevenir en bonne santé. Aussi, j'étais décidée de ne plus prendre de tonique. Mais sur l'insistance de Monsieur J.-O. Paquin, agent Montpar, j'ai fait l'essai du FORTITUDO. "Et voici qu'aujourd'hui je suis prête à déclarer franchement: je suis redevenue à ma deuxième bouteille et j'ai engraisé de quatre livres. Je digère beaucoup mieux, je suis plus forte, et puis vaquer à mes occupations beaucoup plus facilement que depuis trois ou quatre ans. "Aussi, je recommande le FORTITUDO aux personnes souffrant de faiblesse ou pauvreté de sang. Il me fera plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements." Mme Arnisida Ducharme, 1094, Duplessis-Boulevard, Trois-Rivières, Qué.

M. Sylvestre Sylvestre fêté
M. Sylvestre Sylvestre, comptable de la Banque Provinciale du Canada à Joliette depuis le mois de juin 1932, a été l'objet d'une soirée-surprise à l'occasion de son départ pour occuper un poste supérieur dans la banque. Cette soirée qui avait été organisée par quelques compagnons du héros de la fête, fut lieu d'un grand succès. Au Chateau Windsor, réunissant un groupe imposant d'hommes d'affaires et professionnels de notre cité. Au nom des employés de la Banque Provinciale, M. J.-E. Cassavant, gérant, présenta les félicitations et les vœux de tous, rappelant les qualités qui caractérisent le héros de la fête et qui lui ont mérité la promotion qui lui échoit et dont s'honorent ses compagnons de labeur. M. Casavant présenta ensuite au héros une magnifique valise de voyage ainsi qu'une bourse en témoignage de reconnaissance et d'estime de la part de ses nombreux amis.

ANANAS TRANCHES, 3 boites 25c
BLE D'INDE JAUNE, 3 boites 25c
TOMATES, 2 boites 18c
POIRES (moitiés), 3 boites 27c
CORN FLAKES KELLOGG'S (primes), 3 btes 25c
JUS DE TOMATES (groses boites), 3 boites 25c

30% de réduction sur tous nos chars usagés
ACHETEZ DES MAINTENANT
Buick 1937-Sedan Dodge 1936-Sedan
Buick 1935-Sedan Studebaker 1936-Sedan
Buick 1931-Sedan Laalle 1929-Sedan
Ford 1937-Sedan Chrysler 1936-Sedan
Ford 1935-Sedan Chrysler 1936-Coupé
Ford 1937-Coach
AUSI: QUELQUES BONS CAMIONS
D.-H. LANDRY
McLAUGHLIN BUICK - PONTIAC - CAMIONS G.M.C.
Salle d'exposition Garage
11, Montcalm - Tél. 812 En arrière Banque Royale

LES COMMISSIONS SONT FORMEES DANS LE NOUVEAU CONSEIL
Lors de la courte réunion de lundi soir, le Conseil municipal a choisi parmi les échevins, les membres des diverses commissions administratives, d'après l'ordre ci-dessous. FINANCES
M. J.-A. Boisvert, président; MM. J.-Bte Fontaine, N. Hottin, Ls. Mainville, A. Savignac. VOIRIE
M. A. Forest, président; MM. J.-Bte Fontaine, N. Hottin, J.-A. Boisvert, N. Riopel. ELECTRICITE
M. N. Hottin, président; MM. J.-Bte Fontaine, F.-X. Morin, Dr J.-Ed Gervais, Ls. Mainville. UREANISME ET AQUEDEC
M. N. Riopel, président; MM. J.-Bte Fontaine, F.-X. Morin, A. Héraud, Dr J.-Ed Gervais. INCENDIE ET POLICE
M. Ls. Mainville, président; MM. J.-Bte Fontaine, N. Hottin, J.-A. Boisvert, A. Forest. ASSISTANCE PUBLIQUE
M. A. Savignac, président; MM. J.-Bte Fontaine, F.-X. Morin, Louis Mainville, A. Héraud. PUBLICITE ET INDUSTRIE
M. Dr J.-Ed Gervais, président; MM. J.-Bte Fontaine, J.-A. Boisvert, A. Forest, N. Riopel. HYGIENE
M. A. Héraud, président; MM. J.-Bte Fontaine, A. Savignac, N. Riopel, Dr J.-Ed Gervais. MARCHES
M. F.-X. Morin, président; MM. J.-Bte Fontaine, Ls. Mainville, N. Riopel, Dr J.-Ed Gervais.

Incendie à St-Barthélemi
Un violent incendie a détruit, hier, le couvent et la chapelle des révérends Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, et considérablement endommagé l'église. Les pertes et dommages sont évalués à environ \$115,000. L'incendie se déclara pendant la classe, à 9 heures 30 du matin; cependant les 125 élèves, dont 35 pensionnaires, et les 18 religieuses sortirent sans encombre de l'école par un escalier de sauvetage qui vient d'être installé. Le feu prit naissance dans la cuisine. Il aurait été causé par l'explosion d'un poêle chauffé au charbon. Le feu se propagea si rapidement que les enfants n'eurent pas le temps de prendre leurs vêtements. Ceux qui se trouvaient au rez-de-chaussée sautèrent par les fenêtres; les autres s'échappèrent par un escalier de sauvetage récemment installé à la demande d'une compagnie d'assurance.

Me Robert Tellier perd son épouse
(suite de la dernière page) mis venus de toute part rendre un dernier hommage d'estime à la regrettée défunte et de considération à sa famille distinguée. Mgr. Alphonse Piette, P.D., curé de St-Jacques, et parent de la défunte, a fait la levée du corps, puis chanta le service assisté de diacre et sous-diacre, cependant que MM. les abbés F. Gadeury, Victor Amyot, Ferdinand Mousseau et Gérard Coderre, tous vicaires de la cathédrale, disaient des messes aux autels latéraux pour le repos de l'âme de la défunte. Agissaint comme porteurs: M. le Dr Edmond Piette, Me Lucien Dugas, C.R., M. le notaire A. Oberl, M. le Dr Lionel Desrosiers et M. le Dr J. Lafortune. M. Médéric Sansregret avait la direction des funérailles. A Me Robert Tellier, aux familles Tellier et Guibault, "L'Étoile du Nord" présente l'hommage de ses plus sincères condoléances, et de sa plus profonde sympathie.

Soirée de famille
Les Artisans C. F. des deux Succursales de Joliette organisent une soirée de famille à la Salle de l'Académie St-Viateur pour dimanche, le 19 courant à 8 h. p. m., à l'occasion de l'installation de leurs officiers. Cette soirée sera sous la présidence de M. le chanoine Lamarche, curé de la cathédrale. L'entrée est libre. Les enfants ne sont pas admis. Prière d'apporter les billets d'entrée. Dame J.-Bte FORGET, Sec.-trésorière.

HEUREUSE GAGNANTE
Mlle Gabrielle Payette, coiffeuse, No 117 de Lanaudière, a été l'heureuse gagnante du service de vaisselle offert gratuitement à ses clients par le magasin de Mlle H. Désilets & Cie, confections pour dames et demoiselles, 44 Notre-Dame, Joliette.

NOTRE FAVORI NATIONAL
GIN MELCHERS
CROIX D'OR
LA BOISSON LA PLUS SAINTE
PLUS TONIQUE PLUS SAUVOURNANT
PRÉVEZ CASSEZ avec une bonne PONCE LA GRIPPE
PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL et BERTHEVILLE

Funérailles de M. Ph. Lavallée
A ST-GABRIEL DE BRAND
St-Gabriel vient d'être cruellement éprouvé par la mort de ses plus vieux et vénérables toymes, M. Ph. Lavallée, âgé de 4 février à l'âge de 81 ans et 4 mois.

Décès de Mlle Amélie Fontaine
(suite de la dernière page) L.-P. Lamarche, curé de la cathédrale chanta le service assisté de MM. les abbés Forest et Bellerose. Chantèrent des messes aux autels latéraux, MM. les abbés D. Robert, professeur de philosophie au séminaire de Joliette et MM. les abbés V. Amyot, F. Mousseau et G. Coderre, vicaires. Agissaint comme porteurs, MM. Paul Bourgeois, H. Lord, Eug. Bourgeois, Z. Fontaine, E. Déziel et H. Savoie. A son Honneur le maire de Joliette et à toute sa famille, "L'Étoile du Nord" présente ses plus sincères sympathies. On sait que c'est le deuxième deuil qui frappe la famille Fontaine depuis l'été dernier car l'autome dernier, quelques jours seulement avant son décès, la mariée, M. Fontaine perdait son frère, M. Alphonse Fontaine, manufacturier à St-Jacques.

Le Conseil tient deux séances...
(suite de la 1ère page) digne de la confiance du conseil et de tous les citoyens de cette cité. "Commandez avec bonté, d'ajouter notre premier magistrat en s'adressant directement à M. Lapierre, laissez de côté toute rudesse, ne faites pas de zèle intempestif, employez des gants de velours sous une main de fer pour traiter tous les citoyens avec la même esprit de justice. Vous avez toute confiance et vous aurez tout mon support et celui de celui de tout ce conseil." Me le maire termine ses remarques en souhaitant un long terme à M. Lapierre. Le vérificateur de la ville, M. G.-M. Racine présente ensuite le bilan des opérations financières de la Cité pour la dernière année. Le conseil en remet l'adoption à la prochaine séance pour en permettre l'étude. M. G.-M. Racine est ensuite ré-engage comme vérificateur avec un léger augmenté de ce poste à l'avance tout le travail que la Cité aura à faire faire pendant le prochain terme financier. M. Rosaire Ratelle agit encore cette année comme greffier des évaluateurs municipaux. A la demande de Me C.-E. Ferland, député fédéral pour le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm, le conseil adopte une résolution recommandant la nomination de Sénat de M. le notaire P.-A. Séguin, de l'Assomption. Le conseil remet pour enquête une réclamation de M. Pierre Pagé. Il est ensuite décidé de remettre à la compagnie d'assurance une réclamation de M. Gérard Ricard de cette ville dont la voiture aurait été frappée par un camion du département des incendies. Me le maire et le conseil profite de la circonstance pour donner quelques recommandations au chef de police en ce qui concerne la circulation des voitures à incendies. Le conseil profite également de l'occasion pour informer le public que les voitures à incendies ont droit de passage sur les autres voitures publiques. Une opinion légale de Me G.-E. Lapalme informe le conseil que le Bazar de Joliette doit être considéré comme un magasin à chaux. On y réclamera immédiatement la licence prévue. Pour une fois encore, le conseil se montre éloquent envers ceux qui profitent de différents règlements de circulation.

ST-JACQUES
Naisances:
Le 11 février, à M. et Mme Raymond Marsolais (Rachelle Goulet), une fille baptisée sous les noms de Marie, Auror, Gertrude. Parrain et marraine, M. et Mme Georges Riopel, de Crabtree Mills. Porteurs: Mlle Berthe Marsolais.
Le 12 février, à M. et Mme Wilfrid Marion (Blanche Héroux), une fille baptisée sous les noms de Marie, Monique, Marthe, Micheline. Parrain et marraine, Alain et Suzanne Marion, frère et soeur de l'enfant.

Décès de Madame T. Lasalle
Le 10 février dernier, décédait à Joliette à la demeure de son genre, M. Joseph Liard, 47 St-Antoine, Mme Pierre Lasalle née (Céline) Lapierre. Elle était âgée de 80 ans et 11 mois. Mme Lasalle était originaire de St-Paul de Joliette où elle comptait encore de nombreux parents et amis. Elle laisse pour pleurer sa perdue 4 fils et 5 filles. Ce sont MM. Osias, Adélar, Arthur et Napoléon Lasalle, Mme Osias Rivest (Rose-Alba), Mme Stianias Forest.
Mlle Gabrielle Payette, coiffeuse, No 117 de Lanaudière, a été l'heureuse gagnante du service de vaisselle offert gratuitement à ses clients par le magasin de Mlle H. Désilets & Cie, confections pour dames et demoiselles, 44 Notre-Dame, Joliette.

LUSIGNAN & FRERES
BOUCHERS - EPICIERES
37, Place Bourget, Joliette
Tél. 100
Un service courtois et rapide.

BOEUF DE L'OUEST
HAUT-COTE (gras-tendre) 13c
POITRINE 10c
VEAU DE LAIT (quartier devant) 12c
JAMBON (Picnic) 19c
POULE — POULETS — AGNEAU

ANANAS TRANCHES, 3 boites 25c
BLE D'INDE JAUNE, 3 boites 25c
TOMATES, 2 boites 18c
POIRES (moitiés), 3 boites 27c
CORN FLAKES KELLOGG'S (primes), 3 btes 25c
JUS DE TOMATES (groses boites), 3 boites 25c

SALADE "ICEBERG", 3 pour 17c
ORANGES "SUNKIST" No 252, la douzaine 25c
POMMES "MCINTOSH", la douzaine 25c
CAROTTES, 5 livres pour 9c
OIGNONS ROUGES, 10 livres pour 9c
CHOUX — NAVETS — CELERI

LUSIGNAN & FRERES
BOUCHERS - EPICIERES
37, Place Bourget, Joliette
Tél. 100
Un service courtois et rapide.